La Minerve

67ME ANNEE—No 202 | MONTREAL, MERCREDI, 8 MAI 1895 | LE No. DEUX CENTS

Lisez
Les certificats
Publies
En faveur de
Hood's Sarsaparilla
Ils ne sont pas
Achetes, mais sont des
Declarations Volontaires
De gens croyables
Etablissant que
Hood's Sarsaparilla
Est speciale
En soi et
A un
Merite absolu.
Hood's Sarsaparilla
Purifie le sang
Cree un appetit et
Renforcit les faibles.
Soyez surs d'avoir la
HOOD et la
HOOD seulement
Parce que
HOOD'S
Sarsaparilla
GUERIT

Hood's Pills guérissent tous les maux du foie, la bile, la jaunisse, l'indigestion et le mal de tête. 25 cents la boite.

H. J. Harrison, H. A. Seyler
Montreal Electrical Supply Co., Manufacturiers et Importateurs

Spécialités fils cachés pour magasins et maisons privées. Installation de systèmes électriques complets, batteries, téléphones, sonnettes électriques, etc. 623 RUE LAGAUCHETIERE.

N. Léveillé
MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 18 ans à la maison L. G. De Tonnancour
1381 rue St-Laurent, Montréal
Nouvellement reçus : les draps, meltons, tweeds français, anglais et écossais pour costumes ou habillements de printemps et d'été. Venez voir.

Ciment,
Tuyaux d'Egout,
Belles briques
A
TRES BAS PRIX
CHEZ
F. HYDE & CIE
31 Rue Wellington
Téléphone No 9354

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur, 11 rue Hermine. Téléphone 798, H. N. TARR, Gerant. 119-1an

FRS MARTINEAU
Marchand de Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis, Huile de charbon, Vitres, Matériaux généraux pour la construction, Tuyaux en grès, Ciment, TAPISSERIE NOUVELLE, grand choix, etc., etc.
Nos 1379, 1381, 1383 et 1385
Rue Ste-Catherine.

Nous fournissons et posons des tuiles pour toutes sortes d'appartements
Salles, vestibules,
Chambres de bains,
Foyers,
Manteaux de cheminée;
Billots à gaz et grilles
Ouvrage parfaitement garanti.
JORDAN & LOCKER
1749 Rue Notre-Dame
MONTREAL

A VENDRE—Hôtels, salons, confiseries et magasins de fruits et épiceries. Toute sorte de marchés toujours en main. Excellente occasion pour des personnes qui désireraient commencer en affaires. Aussi, maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville. S'adresser à L. Harris, 118 rue St-Jacques, vis à vis du Bureau de Poste. Bureau du soir : 429 rue St-Laurent. 268-1a

AGENCE ETABLIE EN 1862
GUSTAVE FAUTEUX
Agent d'Assurance
FEU, VIE & MARINE
Membre de la "Fire Underwriters Association." Vice-président de la "Fire Insurance Brokers Association." Et agent pour la "North British & Mercantile Insurance Co. Capital et Fonds accumulés $[illegible], Fonds en Canada $[illegible]. Téléphone [illegible]. Bureau 78 St-François-Xavier, Montréal. [illegible]

The Liverpool, London & Globe
COMPAGNIE D'ASSURANCE
ACTIF - - $40,833,000
Montant placé au Canada : $1,500,000
DIRECTEURS AU CANADA :
Hon. Henry Starnes, Président.
Edmond J. Barbeau, Ecr.
W. J. Buchanan, Ecr.
Andrew Frederick Gault, Ecr.
Assurances contre le Feu prises aux Taux les plus Modérés.
G. F. C. Smith, Agent Général.
Cyrille Laurin, Sous-Agent pour la Cité.
Votre Patronage est Sollicité
Bureau principal et succursale au Canada
16 PLACE D'ARMES } Coin de la rue St-Jacques
MONTREAL

UNE ADRESSE

A S.G. MGR LANGEVIN ARCHEVEQUE DE SAINT-BONIFACE

LES ELEVES DU COLLEGE DE MONTREAL

SON "ALMA MATER"

Nonobstant le temps écoulé, nous sommes heureux de l'opportunité qui nous est offerte de reproduire ici au long ce remarquable document, un des plus savamment et agréablement agencés, dans le genre qu'il soit possible de désirer.

Voici :

Monseigneur,

C'est fête pour nous, fête joyeuse, impatiemment attendue. Au foyer de famille un fils glorieux, un frère vénéré revient. C'est au cœur de tous l'intime fierté, la légitime allégresse.

A loin des lieux où grandit son enfance, douce aurore où déjà se devinait la splendeur du jour qui devait en naître, longues ont été les courses du voyageur. Mais chacun de ses pas a marqué une conquête. Il a laissé sa trace au chemin lumineux de toutes les saintes causes.

Quand il venait à nous, sous le saint habit que de mystérieux desseins de la Providence lui avaient fait revêtir, de nos cœurs vers le sien il s'élançait une invincible sympathie. A lui plus que jamais aujourd'hui, et comment pourrait-il s'en étonner ? tous les hommages, toutes les affections, tous les souhaits de nos âmes.

Ce n'est pas la première fois, Monseigneur, n'est-ce pas ? que jusqu'à vous, depuis votre élévation à la dignité épiscopale, nos respectueuses félicitations se font jour. Déjà ailleurs elles vous ont atteint.

Dans le concert formé autour de vous, là-bas, sur les bords de la Rivière Rouge, notre voix ne manquait pas.

Cette fête là, c'était la fête par excellence. Le clergé et le peuple, les grands du monde religieux, ceux du monde civil et politique, confondus dans un sentiment commun d'estime et de bonheur, s'empressaient autour de la personne de l'évêque nouveau. Et l'église, par la splendeur de ses cérémonies, par les concours immenses du peuple qu'elle provoquait, par l'élan salutaire qu'elle imprimait aux âmes écrivait encore pour ce pays d'hier une de ces pages glorieuses que seule elle peut remplir.

Moins bruyantes, douces cependant comme aucune à votre cœur, d'autres fêtes intimes faisaient revivre, dans le silence de modestes chapelles, les jours d'autrefois. Sur les ailes des refrains pieux que des voix fraternelles répétaient, l'âme, victorieuse du temps et de l'espace, revenait, un instant, planer au-dessus de ces lieux où restait vivace toujours le souvenir des joies naïves de la première enfance.

Mais ce n'était pas seulement le passé du Pontife qui revivait dans ces fêtes, c'était aussi le passé de son peuple. Les gloires du présent n'étaient si grandes que parce qu'elles avaient ailleurs, plus loin, leurs origines merveilleuses. Dans l'évocation qui les faisait sortir de leurs tombeaux depuis plus ou moins longtemps fermés, ils revenaient tous, les héros disparus. Et les scènes splendides se déroulaient alors aux yeux du spectateur étonné.

La découverte d'abord : Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye, est, en 1726, au Lac Nipigon, poste perdu dans les solitudes, mais d'où son regard contemple les immenses prairies que son énergie persévérante ouvrira à la civilisation.

Puis les développements lents, pénibles, les luttes des intérêts contraires, les cupidités mesquines, le peuple sauvage ou métis exploité. A ces malheureux, que Dieu donne un ami ! Qu'il vienne en ces contrées de souffrance un apôtre, un saint, un homme !

Exoriare quis ! Voici cet homme. 119 ans depuis 1726 se sont écoulés. Sur les bords du Lac Supérieur, à l'une des sources du St-Laurent, un jeune novice s'est arrêté pour boire encore, avant d'aller plus loin, quelques gouttes d'eau de ce fleuve sur les rivages duquel la Providence a placé son berceau. Il y laisse tomber ses larmes. L'onde limpide, aime-t-il à penser après avoir traversé la chaîne de nos grands lacs, s'en ira battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée prie pour son fils." Ce fleuve a été pour lui le Styx de la Fable : il en est sorti invulnérable. Toute sa vie devait le montrer. Prêtre et religieux bientôt, évêque à 28 ans, il fait avec les luttes de son existence l'histoire de son pays et de l'Eglise dans son pays. S'il a travaillé, s'il a combattu, s'il a souffert, s'il a parlé, s'il a écrit, c'est pour lui en même temps que pour l'Eglise.

Ce double amour de la patrie et de la religion est le fil d'or qui court toujours visible dans la trame de sa vie.

Dans les difficultés récentes où ses enfants ont été jetés, il a cru qu'il restait autre chose à faire à la société dont il avait les intérêts en garde, qu'à saluer son persécuteur et à mourir. Les peuples condamnés à disparaître, ce ne sont pas ceux où l'on attaque violemment le droit, ce sont ceux où on le défend pas. Pour ce droit de son Eglise, noble, constante, loyale fut sa lutte, jamais elle ne fut découragée, hésitante. Pour lui aussi, malgré les nuages qui en voulaient cacher la splendeur, la croix brillait au ciel, promesse de victoire. Et dans la carrière où il tomba, il transmit à son successeur son indestructible espérance, flambeau dont rien n'avait pu voiler l'éclat. Noble héritage, héritage lourd aussi, bien capable d'effrayer, s'il n'en était de certaines âmes, comme de certains oiseaux qui aiment la vaste mer, non seulement pour y trouver la nourriture, mais encore pour le libre essor de leurs ailes, et gardent contre les vagues déchaînées les larges envolées qui leur font par-delà les nuages retrouver le soleil.

Vous qui avez toutes les sympathies, Monseigneur, dans le combat ardent où la Providence vous engage, vous avez les nôtres, vous avez nos prières. Plus beaux seront encore par votre courage, ces grands spectacles que les évêques du Christ offrent au monde et qui dans les ténèbres des épreuves présentes font luire l'aurore des temps nouveaux. A nous qui sommes l'avenir, de telles vies sont une leçon. Elles nous indiquent notre mission de demain, en même temps que pour remplir cette mission de puissants moyens nous sont offerts. Que de bouches éloquentes se sont ouvertes pour nous instruire du haut de la chaire de vérité, versant aux ardeurs de notre adolescence le rafraîchissement des émulations salutaires, des pures inspirations. Si je m'adressais à mes frères, vétérans comme moi, de l'armée dont les cadres se reforment en se renouvelant chaque année, ils rappelleraient avec bonheur ces entretiens féconds d'où nous sortions émus et transformés. Du prédicateur dont votre présence ici évoque le souvenir, ils diraient l'entrain, le zèle, l'affabilité. Ils diraient ces trop courtes causeries de l'après-midi où les sujets pratiques se succédaient, retenant l'attention, touchant le cœur. Et nos maîtres, dans nos récréations, continuant l'œuvre commencée à la chapelle, allaient chercher dans le passé, pour appuyer les considérations développées devant nous, un exemple d'écolier bon, gai, studieux, respectueux, à l'excellent esprit, et cet exemple, Monseigneur, c'est le seul que vous n'auriez pu citer.

Quand nous revenons, en vacances, au Collège, que dans les cours désertes nous promenons nos pas errants, dans la paisible solitude, les lieux connus, nos promenades abandonnées, nos jeux dont les débris jonchent le sol nous parlent d'un passé bien cher et les pierres qui roulent sous nos pas, les feuilles mortes qui tournoient dans la poussière des sentiers, réveillent dans le silence de toutes choses les échos perdus des refrains tant de fois répétés. N'en doit-il pas être ainsi de celui qui revient non plus, après des jours, mais après des années ? Son cœur n'en est-il pas ému et réconforté ? N'est-ce pas plus vaillant contre les fatigues qui l'attendent qu'il reprend pour se mettre en route le bâton de voyage ?

Père vénéré, ce bâton de voyage, c'est pour vous la crosse du pontife, la houlette du pasteur. Et la route qui s'ouvre devant vous s'illumine de tous nos souhaits de bonheur. Et le voyage sera beau, fécond, glorieux. C'est que le symbole développé sur votre blason n'est que vérité. La crosse, représentation de votre haute autorité, se dresse droite et ferme à l'ombre de la croix, sous les mains bénissantes de Marie, près du livre ouvert des Evangiles, source de lumière et de sagesse. Oui, beau, long, plein de gloire sera le voyage et le dépôt que la Providence vous a confié, nous en sommes certains, même en dehors de vos éloquentes affirmations de dimanche dernier, ce dépôt là sera précieusement gardé.

Funérailles de Mme Coursolles

Hier matin ont eu lieu les funérailles de Madame veuve Marie-Angélique Emilienne Coursolles, née Tremblay, décédée le 4 mai, comme la MINERVE le publiait avant-hier.

Le service a été chanté à la chapelle du couvent de la Providence, rue Labelle, et l'inhumation s'est faite au cimetière de la Côte des Neiges.

Après la levée du corps, à laquelle présida M. le chanoine Archambault, supérieur des sœurs de la Providence, M. le chanoine Racicot, primicier du chapitre de la cathédrale de Montréal, et neveu de la défunte officia au service, assisté de M. le curé Adam, du Sacré-Cœur, comme diacre, et M. l'abbé Bertrand, chapelain de la Providence, rue Labelle, comme sous-diacre.

Assistaient au chœur M. le chanoine Archambault, et MM. les abbés Bertrand, chapelain de la Providence, rue Fullum, et St-Ginnis.

La dépouille mortelle était portée par quatre des petits-fils de la défunte, MM. Edmond et Ernest Stanton, Amédée et Coursol-Denault.

Conduisaient le deuil, MM. Hy. Stanton, sr., gendre de Mme Coursolles, MM. L. O. David, greffier de la cité de Montréal, Ernest Racicot, avocat de Sweetsburg, A. Racicot, épicier de Montréal, tous neveux de la défunte, MM. J. G. H. Bergeron, avocat M. P., vice-présidents des Communes du Canada, Hy. J. Stanton jr, et Chs. E. Stanton, comptables, ses petits-fils.

A l'église et dans le cortège, on remarquait encore MM. le Recorder de Montigny, Trempe, du *Monde Illustré*, H Lefebvre, de Salaberry de Valleyfield ; N Papineau, bourgeois, de Saint-Timothée. Parmi les dames, mesdames sœurs Joséphine et Canisius, de la Providence, filles de Mme Coursolles, ainsi que Mme Stanton et Mlle Coursolles ; Mlle E M J Denault, sa petite-fille, ainsi que Mme veuve Valois, et Mlle O Stanton ; Mlles Chapman et Valois, arrières petites-filles ; Mme veuve Adam, mère du curé du Sacré-Cœur, amie intime de la défunte ; Mme : O David et Mlle David, Mlles Denault, Prévost, Trempe, etc., etc.

L'ensemble de la cérémonie a bien mis en relief toute l'estime et l'affection dont avait su s'entourer cette vénérable vieille dame qui part, emportant avec les plus vifs regrets des siens, les regrets vifs et sincères de tous ceux qui ont pu la connaître et admirer ses hautes vertus sociales et chrétiennes.

Elles n'ont point d'égales quant à la promptitude et à la certitude d'une guérison radicale du mal de tête, de la constipation, des douleurs dans le côté et de tous les dérangements du foie. Les petites pilules de Carter sont ainsi. Essayez-les.

Westmount

Le conseil municipal de cette municipalité prospère de notre banlieue tenait, lundi, une assemblée. Il y a été décidé que les séances auront lieu à l'avenir dans les salles du nouvel hôtel de ville. On a résolu d'adresser des pétitions au ministre des postes lui demandant de changer l'heure de la distribution des malles, et de donner à Westmount le même service postal dont jouissent les citoyens de Montréal.

On se plaint ensuite de ce que la compagnie des tramways ne remplit pas ses engagements. Le comité des chemins devra voir à ce que le contrat soit exécuté à la lettre par la compagnie.

Il sera offert $400 à la cité de Saint-Henri pour l'enlèvement des vidanges dans la municipalité.

Puis, le conseil s'est ajourné.

COLLEGE SAINTE-MARIE

LES ENFANTS D'EDOUARD

Grande soirée dramatique et musicale à l'occasion de la fête du R. P. Recteur et de la réunion annuelle de l'Association des anciens élèves, mercredi, 15 mai 1895.
2-2-3

Important contrat

M. W. G. Reid a obtenu un gros contrat lundi de la compagnie de chemin de fer Atlantic and Lake Superior.

On lui a donné à construire cent quinze milles de chemin entre Sorel et la Pointe Lévis.

Ce contrat comprend la construction de ponts sur les rivières Richelieu, Yamaska, St François et Nicolet.

MM. Connolly ont eu le contrat pour la partie à construire vers Paspébiac.

Un palais de marbre

M. Samuel Carsley, le marchand de nouveautés bien connu, se propose de construire un palais de marbre de neuf étages, sur la rue Saint-Jacques.

Là se trouvera la principale entrée de ses immenses magasins.

On attend que la compagnie d'assurance "Canada Life" ait fini de construire et occupe ses nouveaux bureaux avant d'entreprendre, dans le même endroit, à peu près cette autre colossale transformation.

Ces travaux vont donner une nouvelle et considérable importance à la rue Saint-Jacques et en faire une rivale de plus en plus redoutable à la rue Notre-Dame.

Compagnie Française Transatlantique

Liste des passagers de cabine à bord du steamer *La Bourgogne* de New-York au Havre, samedi, 4 mai 1895 :

Révd. Arnaud, Mlle Marie Béchet, Madame Beenault, J Bourquin, Madame E Brunet, Melle H Brunet, R Brunet, MM. Biardot, Chas Burtel, M. Baptiste, Louis Bazzin, Louis Bazzin, M. Bernard, MM Bernard, Jose Durand, D A Chaffraix, Melle D A Chaffraix, B H Cheney, MM. Chaleyer, Dupont, W Duringer, M. Gentil, Melle Gentil, M. Gentil, Melle Gentil, Rev. Fat. H de Grèze, Maurice Grau, Henry Guimard, H L Gargan, J Huber, M. Herault, Mmes A L d'Isaz Kertel, M. Joseph Kern, Mme H Levy, M. N Levy, Delle M Levy, M. Albert Linder, Delle M L Lelong, Mme Percy Lawrence, Delle Catherine Lawrence, Mme Jeanne Langlade, M. G B Levaggi, Mme G B Levaggi, MM. John Lind, Chas. Loonen.

MONGENAIS, BOIVIN ET CIE,
Agents,
338 rue Saint-Paul,
Montréal.

TOUJOURS LA MORT SUBITE

M. JOS. MARMETTE, DECEDE

Une nouvelle qui a douloureusement surpris, dans la journée d'hier, tout le public lettré du Canada français, c'est l'annonce du décès subit de M. Jos. Marmette, arrivé à Ottawa, hier matin, à la résidence même du défunt.

M. Jos. Marmette était l'un de nos hommes de lettres canadiens au talent des plus agréables et des plus justement renommés.

Il a été, sans contestés, notre plus fertile romancier, et peut-être aussi le plus pratique, en ce que tous ses ouvrages ont eu pour but de vulgariser la notion des plus beaux traits de notre histoire.

Il meurt encore jeune, à peine cinquante ans, mais dans notre vie littéraire il aura eu le temps de se créer une renommée enviable qui lui survivra très longtemps.

M. Jos. Marmette naquit à Saint-Joseph de Montmagny en 1845. Son père est le Dr Marmette, coroner du district de Montmagny et doyen des médecins de cette province, il est aujourd'hui âgé de 84 ans ; sa mère était la fille de sir Etienne Pascal Taché, premier ministre du Canada lorsque fut voté la Confédération.

Il étudia d'abord le droit, puis entra comme employé au département de la Trésorerie à Québec. En 1882 il fut envoyé par le gouvernement d'Ottawa à Paris comme agent du gouvernement canadien. A son retour de Paris, il entra au département des archives à Ottawa et fut envoyé en France au ministère de la marine pour réunir les documents concernant le Canada. En 1885, le gouvernement canadien l'envoya comme représentant de la Puissance à l'Exposition des colonies à Londres où il fut l'objet d'une attention particulière de la part du marquis de Lorne qui l'honorait d'une grande amitié. En 1887, il retournait encore à Paris sur l'ordre du gouvernement pour faire de nouvelles recherches.

Au moment de sa mort il était le chef du département des archives. Ses rapports annuels sur nos archives lui avaient mérité plusieurs fois les félicitations de la Chambre.

M. Marmette était l'un des fondateurs et ancien président de la Société Royale du Canada. Comme homme de lettres, il collabora à plusieurs journaux mais c'est surtout comme romancier qu'il est le plus connu. Il débuta par trois romans parus dans *l'Opinion Publique : François de Bienville, L'intendant Bigot, Le chevalier de Mornac.*

Il fit paraître aussi la *Fiancée du Rebelle*, qui est son meilleur roman, et publiait actuellement dans la *Revue Nationale* un roman de caractère et d'analyse *A travers la vie* dont les principaux personnages cachent sous des noms d'emprunts des hommes bien connus, comme les deux Fréchette, Legendre, Lusignan, Dunn et autres.

Monsieur Marmettte avait épousé Mlle Garneau, fille de F. X. Garneau, notre grand historien national, et il laisse une fille mariée à M. Donat Brodeur, avocat de Montréal.

Nous offrons à la famille si soudainement éprouvée dans ses affections les plus chères et légitimes, l'expression de nos condoléances sincères et profondes.

Tout le Canada français gardera la mémoire de ce compatriote distingué, et tous ses confrères publicistes vont regretter en lui l'un de ceux dont le talent et la grande âme leur font le plus d'honneur.

La navigation

A neuf heures et demie, hier matin, le *Laurentian*, capitaine A. McDougal, de la ligne Allan, est entré dans le port de Montréal. Le *Laurentian* a quitté Liverpool le 25 avril avec 25 passagers de salon, 57 passagers de 2e classe et 191 passagers d'entrepont. Tous ces derniers sont débarqués à Québec avant-hier.

Le vapeur *Longhurst* sera ici aujourd'hui avec une cargaison de 3,000 tonnes de sucre destinées à la raffinerie de sucre St-Laurent. Plusieurs barges chargées de sucre et venant de New-York sont attendues ici dans quelques jours.

Le vapeur *Astrid*, capitaine Elligers, est parti hier pour North Sidney d'où il reviendra avec une cargaison de charbon.

Sont aussi partis hier : Le vapeur *Alcides*, capitaine F. Davies, pour Glasgow avec une cargaison générale.

Le vapeur *Christiania*, capitaine H. Schuldt, pour Hambourg avec une cargaison générale.

Le vapeur *Dominion*, capitaine G. Cross, pour Avonmouth avec une cargaison générale.

Le *Parisian*, capitaine Ritchie, parti de Liverpool, mardi, de la semaine dernière, nous apporte un grand nombre d'immigrants.

La goélette *Ste-Anne* est arrivée hier soir avec les débris du vapeur *Haverton*.

Le *Parkmore*, de la ligne Johnson, est à prendre ici une cargaison générale. Il appareillera sous peu pour Liverpool.

Voici la liste des vapeurs qui sont maintenant dans le port de Montréal :

Fremona, Tait, R. Reford and Co.
Rutherglen, Wilson, McLean, Kennedy and Co.
Cynthiana, Wade D. Torrance and Co.
Austrian, McCulloch, H. and A. Allan.
State of Georgia, Laurie, Munderloh and Co.
Labrador, McAuley, D. Torrance and Co.
Parkmore, Thomas, W, Johnston and Co.
Laurentian, McDougal, H. and A. Allan.

GOELETTES

Marie Elmire, Ménard, C. A. Boucher.
George, Ménard, C. A. Boucher.

Les barges dont les noms suivent ont fait leur apparition dans le canal Lachine, en route pour Montréal, avec des cargaisons diverses :

Naomi, 376,000 pieds de bois de charpente ; *Farrall*, 152,000 pieds ; *James*, 270,000 pieds ; *Perley*, 286,000 pieds ; *Muriel*, 288,000 pieds ; *Richard*, 142,000 pieds ; *McGillivary*, 280,000 pieds ; *Thurso*, 285,900 pieds ; *Charlotte* 120 tonnes de charbon ; *Toronto*, 20,590 minots de blé d'Inde ; *Senator*, 21,040 minots de blé d'Inde ; *Détroit*, 20,400 minots ; *Toledo*, 20,260 minots : *Arabian*, 19,294 minots.

A QUEBEC

Quatre barges venant d'Ottawa sont entrées, hier matin, dans le port de Québec avec des cargaisons de bois de charpente.

Le vapeur *Ipsden* est à prendre une cargaison de charbon à Sidney. Il appareillera sous peu à Montréal.

Le *Baltimore*, parti de Montréal en destination de Liverpool, est passé à Québec à huit heures et demie, lundi matin.

Le vapeur *Eleanor* appareillera aujourd'hui, ayant à son bord une cargaison considérable de bois de charpente. C'est le premier navire transatlantique qui prend sa cargaison à Québec cette année.

Le croiseur du revenu *Constance*, partira aujourd'hui pour le bas du fleuve où il fera la chasse aux vaisseaux de contrebande.

Le vapeur *Numidian*, de la ligne Allan, est entré dans le port de Moville lundi matin, avec une cargaison de 575 bœufs et de 77 chevaux.

L'*Hibernian*, de la ligne Allan, venant de Boston, est arrivé à Glasgow dimanche.

Le vapeur *Caledonia*, qui fait le transport des malles entre Londres et Bombay, vient de faire la traversée entre ces deux villes en 12 jours et demi. C'est la traversée la plus rapide qui se soit vue encore.

Depuis plus de cinquante ans

Que le sirop de Mme Winslow est en usage pour les enfants en dentition. Il est agréable à l'enfant, enlève la douleur, guérit les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CHAPLEAU

VISITE LE MONUMENT NATIONAL

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau s'est gracieusement rendu à la prière des directeurs de l'association Saint-Jean-Baptiste, et est allé en leur compagnie visiter hier après-midi, le Monument National. Les membres de la commission des finances qui étaient convoqués en séance à 3½ heures p. m., ont ajourné à vendredi leurs délibérations pour faire escorte à Son Excellence et attester ainsi de l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre nationale. Les distingués visiteurs se sont rendus au Monument National vers les trois heures. Voici leurs noms : Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau, les honorables M. Aldéric Ouimet et Royal, le juge Loranger, président de l'association, MM. Grenier, J. D. Rolland, J. B. Rolland, Gustave Droiet, J C Wilson, L A Beauchamp, Thomas Gauthier, Dr Rodier, Sam Stevenson, L O David, O Dufresne, Garibault, [illegible] P P, U Archambault, Boivin, M T Lefebvre, Wilson, Smith, Savignac, Hurteau, A Dansereau, Victor Roy, Heilbroner et les représentants de la presse.

Après la visite de l'établissement, M. le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste invita les visiteurs à prendre un léger goûter dans une des spacieuses salles du Monument puis il proposa en termes très éloquents la santé du lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il dit que l'Association Saint-Jean-Baptiste est désormais prête à faire l'œuvre patriotique que se proposaient ses fondateurs. Le but de ceux ci était de rendre le peuple meilleur en lui procurant les moyens de s'instruire.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau se levant au milieu des applaudissements de toute l'assistance s'exprima heureux d'avoir pu visiter le monument national. Cette institution porte peut-être un nom trop grandiose mais elle témoigne dans tous les cas éloquemment du dévouement de ses fondateurs à qui le pays tout entier doit des remerciements et des éloges. Je dis *tout le pays*, car cet édifice érigé au prix de tant de sacrifices est une œuvre nationale, qui doit être appréciée à sa juste valeur par tous les patriotes sincères indépendamment de leur origine. Ce monument est destiné à rallier tous les Canadiens aux jours solennels et de réjouissances publiques. Dans l'esprit de ses fondateurs cette œuvre cependant ne doit pas seulement servir aux démonstrations populaires : elle a été créée dans un but humanitaire. C'est pourquoi vous avez voulu qu'il y ait ici un enseignement utilitaire, des arts, des sciences, de la littérature, etc. J'approuve donc votre but messieurs et tous les hommes bien pensants à quelque nationalité qu'ils appartiennent se joignent à moi pour vous féliciter du succès que vous avez obtenus jusqu'ici.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, après avoir parlé des beautés de l'institution, souhaita aux directeurs de l'association succès et prospérité. Pour arriver à ce résultat, il ne suffit pas de l'initiative privée. Aussi j'espère, que les pouvoirs publics se convaincront aussi bien que moi-même de l'importance et de l'utilité de l'œuvre de la Société Saint-Jean-Baptiste et aideront à son maintien et à son développement.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur termina en proposant la santé des présidents passés et actuels de la société Saint-Jean-Baptiste.

L'honorable juge Loranger, MM. L. O. David et Grenier, répondirent à cette santé avec beaucoup d'éloquence. Ce monument, le fruit de labeurs persévérants et énergiques atteste de notre vitalité nationale. Maintenant qu'il est parachevé nous devons le faire servir pour le plus grand bien du peuple. Ce qu'il faut à notre population, c'est cet esprit pratique qui caractérise nos compatriotes anglais. Nous n'avons pas construit cet édifice dans le but de le contempler, mais pour nous permettre de lutter avec les autres nationalités et de les vaincre si possible sur le champ de l'industrie et du commerce. Des professeurs donneront bientôt et gratuitement des cours sur le commerce, l'industrie, les arts, l'économie domestique, etc. Le Monument National sera un foyer de science dont bénéficiera toute notre population.

L'honorable M. Ouimet, appelé à prendre la parole, dit que cet édifice est véritablement un monument national. Ne tentons pas de changer ce nom qui est l'expression de la nationalité canadienne-française et qui rappelle les traditions de nos pères. L'idée française ne doit pas périr dans notre Canada, elle doit être perpétuée. Que ceux qui ont contribué à l'édification de ce monument ne bornent pas là leurs sacrifices, mais qu'ils continuent leur œuvre patriotique. L'honorable M. Ouimet dit qu'il se trouve par hasard présent à cette cérémonie. En sa qualité de ministre fédéral, il ne se croit pas déplacé au milieu de cette réunion. Le monument national est un peu son œuvre et il s'efforcera de la rendre prospère et utile au pays.

Les échevins Stevenson et Hurteau, parlant au nom de la cité, ont promis d'apporter à l'œuvre du Monument national l'appui et les secours nécessaires à son maintien et à sa prospérité.

D'autres discours très intéressants ont été faits par M. Boivin, l'honorable juge Loranger et autres, puis les visiteurs se sont séparés en formulant des vœux pour le succès de notre institution nationale.

Le plus agréable

des remèdes préconisés pour le traitement du rhume, de la toux, de la grippe et de la bronchite, le BAUME RHUMAL se vend dans toutes les bonnes pharmacies à 25 cents la bouteille. 201-2

Archevêché de Montréal, }
le 7 mai 1895 }

Monsieur l'abbé Maxime Piette, ancien curé de Saint-Bruno, décédé hier à Boucherville, était membre de la société d'une messe.

L.-E. COUSINEAU, chan.,
Vice-chancelier.

Commission du Havre

A la séance hebdomadaire de la commission du hâvre tenue hier, il n'a été traité généralement que des questions de routine. Il a été décidé néanmoins d'envoyer le rapport conjoint de l'ingénieur en chef et du maître du hâvre à la compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal. Ce rapport a été publié dans nos colonnes le 24 du mois dernier, et sera adressé à la compagnie ci-haut mentionnée avec des remarques pour leur information personnelle.

AVIS AUX PILOTES

No 11

Avis est par la présente donné que la bouée rouge Fouillier Royer a été replacée. Des bouées en fer ont aussi été placées sur le bas-fond *Iron Shoal* et le banc connu sous le nom de *English Bank*. La bouée noire qui se trouvait vis-à-vis le phare No 3 et qui avait été enlevée a été replacée.

MERITE RECOMPENSE
JOHN DEWAR & FILS (Limitée)
PERTH (ECOSSE) LONDRES ET MANCHESTER (ANGLETERRE)
NOUVELLE ET HAUTE RECOMPENSE
Messieurs Dewar viennent de recevoir le DIPLOME D'HONNEUR pour leur Scotch Whisky, à l'exposition des bières, à Manchester, ajoutant ainsi la plus HAUTE RECOMPENSE à la liste des trente prix et médailles d'or qu'ils ont déjà remportés.
J. M. DOUGLAS & CIE, Agents.

COLLEGE de MONTREAL

ANTIGONE

C'est aujourd'hui, à 8 heures du soir, qu'aura lieu au collège de Montréal la 2de représentation d' "Antigone."

Entrée : $1.00. Le libretto sera mis à la disposition de l'auditoire.

On peut se procurer de billets rue Notre-Dame, 1603 et 1699, et au collège de Montréal, 1181 rue Sherbrooke.

UN PENIBLE ACCIDENT

DANGER DES ARMES A FEU

Lundi soir, vers cinq heures, un bien regrettable accident s'est produit, à Saint-Louis du Mile End, dans la banlieue de Montréal.

Un jeune garçon du nom de Jos. Picard, employé au presbytère comme messager, y avait apporté une carabine, dont il prétendait expliquer le mécanisme à la jeune fille de la ménagère, Alida Desgroseilliers.

Ensemble les deux enfants chargèrent l'arme ; mais comme il ne la croyait pas en état pour faire feu, le jeune Picard visa la jeune fille, en badinant, et pressa la détente.

Toute la charge partit l'infortunée jeune fille la reçut dans la tête.

On s'empressa autour de la victime, mais on eut beau lui prodiguer tous les soins, une heure après elle expirait.

Le pauvre garçon, meurtrier involontaire, est inconsolable et presque affolé par la douleur.

Comme sa victime, il n'est âgé que de quinze ans.

A son retour de voyage, M. le curé Lesage, du Mile-End, s'est montré profondément affecté de cette catastrophe.

"LE MONDE ILLUSTRE"

MONTREAL, 11 MAI 1895

SOMMAIRE

Texte—Entre-Nous, par Léon Ledieu—Notes mondaines, par Eugène Fourrier—L'honorable juge Barry—Pour les dames (avec gravures)—Etudes historiques : Notre-Dame de Portneuf, par Régis Roy—Le pain quotidien—Un savant, par Benjamin Sulte—Carnet du *Monde Illustré*—Primes du mois d'avril : Liste des numéros gagnants—Récit d'un vieux soldat : Un baptême dans une grange (avec gravure), par Jean des Erables—Histoire naturelle (avec gravure), par Georges Brunelle—Le tour du monde à pied : M. G.-J. Thaler—Carnet de la cuisinière—Notice nécrologique—Notes et faits—La plume qui roule (gravure)—Choses et autres—Jeux et récréations—Feuilletons : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin—Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

Gravure—Portrait de l'honorable Dennis Barry, juge de la cour de Circuit, décédé—Beaux-arts : Le pain quotidien—A travers le Canada : Buckingham ; Lachute ; Rivière-du-Lièvre ; Mine de High Rock ; Débarcadère de High Rock ; Chute de High Falls—Gravures de mode—Portrait de G.-J. Thaler.

Jugement intéressant

LES SERVANTES FONT PARTIE DE LA FAMILLE OU ELLES VIVENT

L'honorable juge Mathieu a rendu jugement lundi, dans une cause du Dr J. M. Beausoleil contre Médéric Chagnon. Une jeune fille à l'emploi de ce dernier, comme servante, avait laissé son service. Etant tombée malade peu après et se trouvant sans asile, son ancien patron lui a charitablement offert son toit. On s'aperçut bientôt que l'ancienne servante se mourait et on fit mander le Dr Beausoleil qui réclama $13 de M. Chagnon, qui, de son côté, prétend ne pas devoir. Celui-ci a été condamné à les payer néanmoins. C'est que M. Chagnon a négligé de dire au médecin au nom de qui il le faisait mander.

En cette circonstance, M. Chagnon a agi comme agent, mais il a oublié de faire connaître le mandant. L'honorable juge a posé le principe qu'une servante fait partie de la famille avec laquelle elle vit et doit toujours être traitée comme telle, quand un médecin est appelé, à moins que ce dernier ne soit averti à l'avance du contraire.

A LA COMMISSION DE L'AQUEDUC

UNE ENQUETE

Ce matin à dix heures la commission de l'aqueduc se réunit au complet pour procéder à l'enquête sur l'administration générale du département de l'eau.

Il paraît que tout le personnel du service y compris les plus gros bonnets sera passé au cribie.

Un brave et habile

La présence d'esprit d'un mécanicien des chars urbains, M. Ovide Barril, a empêché un malheur de plus.

Dimanche dernier, rue Amherst, près de la rue Rachel, il est parvenu à arrêter la voiture qu'il conduisait au moment où un jeune enfant venait se placer sur la voie.

L'habile et vigilant employé a reçu de justes félicitations.

"Nous Faisons Toujours Frire Les Nôtres Dans La Cottolene."
Nos viandes, poisson, huîtres, pommes de terre, oeufs, beignets, légumes, etc. Comme presque tout le monde, nos gens employaient autrefois le saindoux pour ces usages. Lorsqu'un aliment incommodait quelque membre de la famille (ce qui arrivait souvent) on disait que "c'était trop riche." Nous avons essayé, finalement la
Cottolene
Et personne chez nous n'a eu depuis une attaque de "Richesse." Nous avons aussi trouvé que, à l'encontre du saindoux la Cottolene n'avait aucune odeur désagréable en cuisant, et en fin de compte, l'autorité culinaire favorite et conservatrice de notre Mère s'est prononcée et lui a donné une bonne recommandation qui a mis fin à toute discussion. C'est pourquoi nous faisons toujours frire les nôtres dans la Cottolene. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres.
Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

FOR "BICYCLES" & BUGGIES or any thing to run on wheels, GO TO LATIMER, 592 St. Paul St., Montreal.

Nouveau juge pour la cour de Circuit

Un peu à l'encontre de tout ce qui pouvait se penser et se dire dans le grand public, M. Jos Olivier Joseph, B.C.L., C. R., qui vient d'être nommé juge de la cour de Circuit, en remplacement de M. Barry, décédé.

En dépit de quelque surprise, tout le monde et particulièrement les intéressés principaux, les messieurs du Barreau, paraissent très satisfaits du choix fait par le gouvernement fédéral.

M. Joseph est le fils d'un juif anglais converti au catholicisme. Lui-même a épousé une Canadienne-française catholique.

L'honorable juge Joseph est âgé de 53 ans. Il naquit à Trois-Rivières et fit ses études au collège de Terrebonne. Ayant reçu son titre de bachelier au McGill, en 1861, il fut admis au barreau quelques jours plus tard. En 1874, il fut nommé magistrat stipendiaire à Gaspé, d'où il fut transféré à Beauharnois, Vaudreuil et Soulanges.

Il abandonna son siège en 1878, sur l'ordre du gouvernement Joly, qui abolit toutes les cours de magistrats de comtés pour des fins économiques.

En 1886, il entra en société avec feu M. Joseph Doutre, de célèbre mémoire. A la mort de ce dernier, il eut pour associé feu l'honorable M. Laflamme.

Durant sa carrière, l'honorable M. Joseph fut chef du barreau du district de Montréal, secrétaire-trésorier du barreau de la province, et il est actuellement examinateur du barreau, chargé qu'il remplit depuis treize ans, à la grande satisfaction des postulants.

Depuis six ans, M. Joseph est commissaire des expropriations où il a fait d'importantes affaires.

Par BENNING & BARSALOU

Seconde Vente semi-annuelle par Catalogue, de Hardes Faites à l'Encan

Les soussignés ont reçu instructions d'un fabricant bien connu de vendre à leurs magasins, Nos 6 et 8 rue St-Pierre, Montréal :

Mercredi, le 8 Mai

Et les jours suivants, un des stocks les plus considérables et les plus assortis de vêtements qui ait jamais été offert sur ce marché, se montant à au-delà de $40,000, comprenant : [illegible]

[illegible]

Vente chaque jour à 10.30 hrs a. m., précises.

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.

Aux Bouquineurs et Bouquinistes

TROISIEME LISTE

Observations de l'Hble D. B. Viger contre la proposition faite dans le Conseil Législatif [illegible] $0.50

[illegible]

Le Courrier des Etats-Unis, première année 1828-29. Cartonné [illegible]

EN VENTE CHEZ
FABRE & GRAVEL
1619 rue Notre-Dame

PACIFIQUE CANADIEN

[illegible]

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le et après le premier octobre, 1894, les trains express de passagers feront le service tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit :

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand-Tronc de la gare Bonaventure	7.50	
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare Windsor		20.40
Quittant Lévis		
Arrivée à la Rivière du Loup	14.30	
do Trois Pistoles	[illegible]	
do Rimouski	[illegible]	
do Sainte Flavie	[illegible]	
do Petit Métis	[illegible]	
do Campbellton	[illegible]	
do Dalhousie	[illegible]	
do Bathurst	[illegible]	
do Newcastle	[illegible]	
do Moncton	[illegible]	16.35
do St-Jean, N.B.	[illegible]	[illegible]
do Halifax	[illegible]	[illegible]

[illegible]

C. W. ROBINSON
Agent du Fret et des Passagers de l'Est
136 Rue Saint-Jacques, Montréal
D. POTTINGER,
Gérant Général.
Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N.B., 27 septembre, 1894.

MAL DE TETE
Radicalement guéri au moyen de ces Petites Pilules
Elles soulagent les douleurs de la dyspepsie et facilitent la digestion après un bon et copieux repas. Un remède parfait pour la guérison du vertige, les nausées, l'assoupissement, le mauvais goût dans la bouche, la langue épaisse, les douleurs dans le côté et l'engourdissement du foie. Elles règlent les intestins. Purement végétales.
PETITE PILULE. PETITE DOSE.
PRIX MODIQUES.

FOURNITURES
Pour le printemps 1895
Tapisseries. Un assortiment de choix venant d'être ouvert. Tapis et carpettes artistiques.
Linoleums pour parquets, stores et rideaux pour fenêtres. Prix tous marqués très bas, convenant à la durée des temps. Venez voir nos occasions de bon marché.
W. & J. M. FARQUHAR
354 RUE ST-JACQUES

Artistes-Peintres

F. ED. MELOCHE
Professeur à l'Ecole des Arts à Montréal, médaillé à l'Exposition de Chicago 1893
Décoration d'Edifices Publics, Religieux et Civils
Architecture-Pointural
DOMICILE ET ATELIER 184 BERRI
MONTREAL.
TELEPHONE BELL, 6478. 6-1a3

CAGNIER & LEFEBVRE
Successeurs de H. A. Millar. Peintres de maisons et d'enseignes, tapissiers et décorateurs, doreurs, vitriers, émailleurs, blanchisseurs, etc.
1996 rue Ste-Catherine,
MONTREAL 147-1an

NAP. ST-CHARLES
468 RUE ST-LAURENT, MONTREAL
PEINTRE-DECORATEUR
Peintre de maisons, d'enseignes, à Fresques, doreur, tapissier, blanchisseur, vitrier et émailleur. SPECIALITES : Décorations d'édifices publics, églises, chapelles, etc. 133-1 a

Marchands de Bois

O. DUFRESNE JR., & FRERE
MARCHANDS ET MANUFACTURIERS
BOIS DE SCIAGE
2388 rue Notre-Dame, Montréal
Scieries à Windsor Mills P.Q.
8-1a TELEPHONE No —

Avocats

OUIMET EMARD & MAUREAULT
AVOCATS
Bureau : No 180 Rue Saint-Jacques
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal.
Hon. J.A. OUIMET, C.R.M.P. J.U. EMARD, L.L.L.
E. MAUREAULT, L.L.B.
Téléphone No 1403. Boîte P. O. 2

Architectes, Evaluateurs, Arpenteurs, Ingénieurs Civils

G. de G. LANGUEDOC
Ingénieur Civil & Architecte
Constructions civiles, Chemins de fer, Ponts, Canaux, Distribution d'eau, Egouts, etc., etc.
Brevets d'Invention et Marques de Commerce
M. Ass. de la Soc. Can. des I. C.
Membre de l'Association des architectes de la Province de Québec
BUREAU, 180 RUE ST-JACQUES
107-1a Chambre 7, 3e étage. Tél. 1723

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
107 rue St-Jacques
En face du carré de la Place d'Armes
Demande des BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

V. ROY ET L. Z. GAUTHIER
ARCHITECTES et EVALUATEURS
No 162 rue Saint-Jacques
(Bloc Barron)
M. VICTOR ROY. M. L. Z. GAUTHIER.
Téléphone 2115

Hotels

HOTEL RIENDEAU
Cette maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salles, chambres richement meublées. Service de première classe. Situé à proximité de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.
Les chars urbains et les omnibus de gare de chemin de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier
JOS. RIENDEAU,
Propriétaire

ST. LAWRENCE HALL
Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, il avantageusement connu par tout le Canadien les Etats-Unis et l'Empire Britannique. [illegible] Toutes les chambres sont chauffées à la vapeur.
[illegible], propriétaire

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826

Par Augustin Norbert Morin et Ludger Duvernay

Imprimé et publié à Montréal, au No 1616 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel

PAR

EUSEBE SENECAL

Edition quotidienne, livrée à domicile... $5 00
Edition quotidienne, par la poste......... $4 00
Edition hebdomadaire de 8 pages $1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, 1ère insertion. 5 cents la ligne les insertions subséquentes. Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne. Naissances, mariages et décès, 25 cents pour trois lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à

LA MINERVE, MONTRÉAL.

TELEPHONE No 324.

CANADA :

MONTREAL, 8 MAI 1895

La fete nationale

Il s'est produit deux courants d'idées bien distincts, lundi soir, à la réunion générale de l'association Saint Jean-Baptiste. L'un, favorable à une célébration générale, comme à l'ordinaire, avec sa belle et imposante procession sous le ciel embrâsé de juin, ses musiques bruyantes, sa manifestation religieuse, ses réjouissances de la journée et ses discours patriotiques ; l'autre, penchant vers une célébration particulière et périodique dans chacune des paroisses de la cité. Les raisons invoquées de part et d'autre ont paru si bonnes, qu'il fut décidé d'ajourner la réunion à lundi prochain afin de permettre aux officiers des différentes sections de constater plus fidèlement l'opinion chez eux et en faire rapport.

Les grandes démonstrations nationales semblent avoir pleinement rempli leur but qui était d'affirmer l'union, la vitalité et la force du sentiment patriotique de la population canadienne. A ceux qui croyaient que la politique creusait entre gens du même sang, de la même foi et de la même langue des fossés infranchissables, nous avons répondu en montrant les splendides défilés de masses d'hommes de toutes les nuances de parti ; à ceux qui pouvaient croire que ces groupements immenses ne se répéteraient jamais, parce que l'enthousiasme qui les avait créés ne saurait jamais se maintenir ni se perpétuer, nous avons répondu par nos fêtes et nos processions qui se renouvellent depuis cinquante ans ; à ceux qui, hochant la tête dans un scepticisme criminel, disaient tout bas que la date du 24 juin perdrait toute sa signification en dehors de Montréal, nous avons répondu par des milliers de fondations de sociétés Saint Jean-Baptiste depuis la Baie des Chaleurs jusqu'à Essex, depuis les rives du Saint-Laurent jusqu'au versant des Montagnes Rocheuses et les grandes prairies de l'Ouest et du Nord, sans compter celles qui se sont organisées aux Etats-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre, dans les Etats de l'Ouest et jusque sur les bords de l'océan Pacifique.

On n'a pas oublié la superbe démonstration de 1884 à Montréal, ni celle de Québec un peu plus tard.

Avec l'accroissement continuel de la population dans la grande cité, avec le développement de ses florissantes paroisses, on s'est demandé s'il ne serait pas préférable d'espacer la célébration générale de la St-Jean-Baptiste, afin de laisser aux sections qui en témoigneraient le désir l'occasion de chômer la fête chez elles. Ce projet aurait, disent ses partisans, l'effet certain de vivifier davantage et répandre dans la famille l'idée nationale ; chacun s'y intéresserait ; la réjouissance s'étendrait à tous les foyers, et lorsqu'arriverait le moment de la fête générale, l'enthousiasme atteindrait toutes les couches profondes de la société. La fédération du patriotisme se ferait spontanément, moins officiellement, et plus magnifiquement.

Disons maintenant que tous les membres du conseil supérieur de l'association, qui ont pris la parole pour discuter la question, ont particulièrement insisté pour que l'idée de la célébration paroissiale de la fête ne fût pas interprétée comme une tendance de division. " Au contraire, " ont-ils tous affirmé, c'est par ces " célébrations sectionnelles que nous " prétendons mieux préparer l'union, " l'éclat et l'importance des célébra" tions générales."

Le patriotisme canadien, on dit aujourd'hui canadien français, est un sentiment qui n'existe pas ou presque pas dans les groupements de population d'origine anglo-saxonne de ce pays. Nos concitoyens remplacent ce mot par celui de *loyalty* dont la signification est beaucoup plus restreinte. Pendant que le canadien fait consister son patriotisme dans l'amour d'un pays qui est le sien depuis plus de trois siècles, Québec fut fondé en 1608 ; pendant qu'il ne sort pas de l'Histoire du Canada pour admirer des saints, des héros, des martyrs, des hommes de guerre et des chefs d'Etat nés en pays canadien, nos concitoyens sont obligés de retourner au Royaume Uni pour chercher leurs gloires nationales et leurs idoles, parce que tous ou presque tous font remonter leur séjour en Canada à eux-mêmes, à leurs pères, à leurs grands pères, et très peu à leur bisaïeul. La cession du pays eut lieu en 1759, pas encore un siècle et demi ; et l'immigration anglaise fut longtemps limitée à quelques fonctionnaires, à quelques marchands, et à quelques officiers en quête de fortune.

Le patriote canadien, dont la famille depuis cent cinquante ans a cessé toute relation avec sa parenté de France, est attaché à sa langue, à sa foi, à ses institutions, toutes choses qui font de lui le membre d'une nationalité distincte dans le monde américain. Il n'en est pas de même de ses concitoyens qui sont en rapports incessants d'amitié, de famille et d'affaires avec leurs familles restées en Angleterre ; aussi, le mot " mère patrie " n'éveille aucunement les mêmes idées, ni les mêmes sentiments dans l'âme de l'un qu'il excite chez les autres.

A part cet amour profond de la nationalité, le patriotisme canadien est encore fait d'esprit de résistance qui est le propre de la vie. Résistance à l'impiété, résistance au mal, résistance à l'appétit des jouissances matérielles, résistance à l'ambition immodérée de l'argent, résistance à l'injustice, résistance à la tyrannie, résistance à toutes les causes de dissolution ou d'affaiblissement social et familial ; cet élément actif et vivifiant n'est pas moins essentiel que l'autre.

En quoi le patriotisme ainsi compris et pratiqué pourrait-il être une menace pour les autres populations qui nous environnent ?

Nous comprenons que les paroisses de Montréal, animées d'un tel esprit national, aient la belle et saine ambition de le cultiver par un soin tout spécial pour lui faire porter tous ses fruits bienfaisants dans les cœurs et dans les âmes.

Discours de l'hon. M. Costigan

Nous publions aujourd'hui en quatrième page le discours prononcé par l'honorable M. Costigan lors des débats sur l'adresse.

Quoique perdant beaucoup à la traduction officielle, la parole si chaude et si énergique du ministre de la marine se retrouve facilement, et son argumentation reste toute entière.

Nous en recommandons la lecture.

La reunion des Eglises

Le *Times* du 16 avril annonçait, nous écrit-on, que le lord évêque de Worcester était sur le point d'inviter son clergé à fixer désormais un jour d'intercession et de prières spéciales en vue de l'unité du christianisme.

Il aurait reçu à ce sujet l'approbation de l'archevêque de Canterbury (anglican) et se serait entendu par ailleurs avec le cardinal Vaughan, ainsi qu'avec les principaux ministres dissidents, tels que le docteur Rigg et le docteur Parker.

Le jour proposé par l'évêque de Worcester serait le dimanche de la Pentecôte ; mais c'est sur cette date que les opinions se trouvent différer. Les uns préféreraient la Trinité, d'autres le jour de Noël, comme rappelant l'un et l'autre d'une manière plus satisfaisante la communauté de doctrines primordiales dans le *Credo* des chrétiens.

A notre avis, cette question n'est que secondaire. Mais ce qui conserve son importance dans le fait que nous venons de signaler, ce sont les progrès si consolants que fait chaque jour cette grande unité dans la croyance de tous les enfants du Christ, idée dont la lettre apostolique de S. S. Léon XIII aux anglais est la plus haute expression.

Courrier Politique

Par dépêche télégraphique

(*Service spécial*)

Ottawa, 7

Sir Richard Cartwright a terminé sa critique du discours sur le budget aujourd'hui. Il paraissait fatigué, épuisé même, et son discours, qu'il a dû lire presqu'en entier, s'en en ressenti ; on y chercherait vainement du nouveau, car ce discours est en réalité une répétition de celui qu'il a prononcé l'an dernier. Mais la nouveauté réside dans l'amendement qu'il a proposé. Les libéraux renoncent définitivement à l'union commerciale à la réciprocité illimitée, au libre échange absolu et à leurs théories passées pour adopter comme programme le tarif de revenu. Cette décision de leur part place de nouveau la discussion sur le principe même de la protection.

Les conservateurs n'auront pas à s'en plaindre, car ils voulaient amener leurs adversaires à sortir de l'équivoque et ils y ont réussi.

M. Haggart a prononcé en réponse à sir Richard un discours qui a démoli de fond en comble les arguments ou plutôt les sophismes échafaudés par le critique financier de l'opposition. La meilleure preuve en est dans les nombreuses interruptions qu'il a provoquées de la part des libéraux.

M. Patterson a continué la discussion en répétant avec beaucoup de feu et de solennité une foule de lieux communs cent fois usés.

FEU M. JOSEPH MARMETTE

M. Joseph Marmette, le romancier et littérateur bien connu est mort subitement, ce matin, frappé par une maladie de cœur à l'âge de 50 ans. Les lettres canadiennes perdent en lui un des écrivains les plus aimés du public, le créateur parmi nous du roman historique, l'élégant chroniqueur de jadis de l'*Opinion Publique*, du *Monde Illustré* et de bien d'autres journaux. Il fit sa marque de bonne heure dans notre monde des lettres.

Au collège il se fit remarquer par son goût littéraire qui le portait à négliger l'étude des langues mortes et des sciences exactes. Il tenta, sans doute pour faire plaisir à ses parents, d'étudier le droit, mais ce fut en vain. Une impulsion trop forte le poussait vers les lettres et c'est à une vocation bien accusée que nous devons l' " Intendant Bigot," " Le Chevalier de Mornac," " François de Bienville " et " A travers la vie," actuellement en cours de publication dans la *Revue Nationale*. Ses romans historiques ont de la valeur. Ils sont faits avec un soin minutieux de la vérité et écrits dans un style facile et attrayant.

M. Marmette était membre de la Société Royale, docteur ès lettres de l'Université Laval. Il était né à Saint-Thomas où habite encore son père, le Dr Marmette, doyen des médecins du Bas-Canada. Il avait épousé Mlle Garneau, sœur de notre concitoyen, M. Alfred Garneau.

NOTES DIVERSES

M. Montague donne avis ce soir de bills pour amender la loi électorale et la loi du cens lectoral.

—Le major Constantine de la police à cheval, est arrivé ici pour recruter un détachement de 20 hommes destiné au district de Yukon.

—Lady Thompson est à Ottawa, l'hôte de lady Aberdeen. Elle retournera prochainement à Toronto où elle doit résider.

—L'honorable M. Ives est revenu aujourd'hui de Boston où il était depuis plusieurs jours.

—Une délégation de prohibitionnistes est en cette ville pour discuter quelle attitude doit être prise par les partisans de la prohibition au parlement.

Les Scelles que Dieu brise

"C'est l'heure où succomba le Juste", s'est écrié M. Halgan lorsque le Sénat a mis son sceau à l'iniquité commise contre les congrégations.

Le rapprochement est saisissant, et il sortait tellement de la situation que les ricanements de la gauche n'en ont pas détruit l'effet.

Sans le prévoir, les modernes bourreaux acharnés contre la vie de l'Eglise, de même que les Juifs contre la vie du Sauveur, suscitent ainsi des méditations qui ne tournent pas à leur honneur. Peut-être, à l'exemple de ceux qui avaient mis le Christ au tombeau, se sont-ils flattés d'avoir ligotté pour jamais, dans un linceul funèbre, ces associations dont la vue leur est insupportable comme un perpétuel remords.

Ecoutons Louis Veuillot parlant du tombeau d'où devait sortir la Résurrection :

Le Dieu-Homme a fait un peuple qui ne craint point les souffrances, qui ne craint point la croix, qui ne craint point la tombe, qui plutôt les désire. Les yeux fixés sur Jésus, nous disons dans le même sens : Le repos de la tombe ou le repos du ciel.

Tandis que les amis de Jésus, par respect pour la Loi dont ils ne connaissaient pas encore l'abrogation, imposaient l'inaction même à leur pitié et à leur douleur, les Pharisiens, si scrupuleux observateurs du Sabbat, ne craignirent point de l'enfreindre. Peu rassurés par les événements de la veille, et se souvenant de ce que les disciples oubliaient, ils allèrent trouver Pilate—Seigneur, lui dirent-ils, ce séducteur, lorsqu'il vivait, a annoncé qu'ils ressusciterait au bout de trois jours.

" Ordonnez donc que l'on garde le sépulcre jusqu'au troisième jour ; car si ses disciples venaient dérober le corps et conter au peuple qu'il est ressuscité, ce serait une nouvelle erreur, pire que la première ".

Pour redouter les entreprises des disciples, les pharisiens avaient trop vu leur timidité. Ils craignaient donc autre chose ; ils craignaient le miracle. Pilate leur répondit : Faites comme vous voudrez. Ils se rendirent alors au sépulcre, en scellèrent la pierre et y laissèrent des gardes. Ils ne savaient pas quel témoignage ils venaient sceller !

Le savent-ils davantage les persécuteurs du jour, qui, rebelles aux constantes leçons de l'histoire, renouvellent contre l'Eglise les persécutions qui n'ont cessé de l'atteindre et dont elle n'a cessé de triompher ?

" Quelle lignée, dit encore Louis Veuillot, quelle lignée enfanteront ce Judas, ce Caïphe, cet Hérode, cette foule ! Que de fois le concours des traîtres et des apostats fera reparaître la vile face de ce Pilate dont le jugement absout le Christ et dont la lâcheté le crucifie ! "

Cette lâcheté, nous en sommes chaque jour les témoins non moins que de la timidité des disciples. Mais la confiance de ceux qui combattent pour l'Eglise n'en saurait être ébranlée.

Ils savent que s'il y a des heures où Dieu laisse le champ au pouvoir des ténèbres, il n'y a point de scellés assez forts pour enfermer la puissance divine, et c'est avec une foi vivante qu'ils répètent le mot vainqueur de Garcia Moreno, poignardé par les sectaires : " Dieu ne meurt pas."

AUGUSTE ROUSSEL.

Le Baiser de Judas

Judas, ivre de rage, à son arbre pendait ;
Le démon tentateur, à qui revient son âme,
Vers lui vola, cinglant le brouillard, qu'il fendait
De ses ailes d'airain rouges comme la flamme ;

Il le prit par le nœud qui l'avait étranglé,
Et ses poings, balalin ! balalan ! le jetèrent
Dans l'abîme où le soufre, au bitume mêlé,
Flambait ; et, grésillés, os et chairs en pestèrent...

Satan, muet, debout sur un trône de feu,
Le regarda longtemps, longtemps, avec délices,
Cherchant, dans le trésor infernal des supplices,
Un supplice assez grand pour qui vendit son Dieu.

Enfin, le relevant de ses griffes brûlantes,
Il attire vers lui la face du Damné,
Et dans un baiser, plein de baves purulentes,
Il lui crache celui qu'au Christ il a donné !

A. FERRANI.

Avril, 1895.

PENSEE DU JOUR

Dans toute lutte, il y a au moins deux adversaires en présence, celui qui attaque et celui qui se défend ; et quels que soient les avantages de l'un et les désavantages de l'autre, l'énergie de la résistance peut toujours balancer la violence de l'agression, et même la force du nombre.

MONTESQUIEU [*Considérations*].

Les PAPIERS MINISTRE POUR ENQUETE, MINUTE, etc., fabriqués par LA CIE DE PAPIER ROLLAND, sont les meilleurs ; demandez les échantillons.

Finance et Commerce

BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE
Mardi soir

Change

Les cotes ci-dessous du change sterling nous sont fournies par MM. Garand, Terroux et Cie, banquiers et courtiers, 3 Place d'Armes.

	entre banques	Au comptoir
Fonds N.Y.	à 1/32	¼ à ¼
Sterling : 60 j. à vue	9 5/8 à 9 3/4	9¾ à 10¼
demande	9 7/8 à 9 15/16	10 1/8 à 10½
par câble	10 1/16	10 3/8
Chèques sur Paris : longue échéance		5.15
courte échéance		5.12½

	A l'affiche.	Courant.
60 jours	4.84½	4.87 à 4.87½
Demande	4.87	4.88 à 4.88½
Par câbles		4.89
Commercial		4.87 à 4.87½
Documentaires		4.87 à 4.87½
Chèques sur Paris : long terme		5 16¼
Chèques sur Paris : courte échéance		5.15 1/8

NOTES FINANCIERES

L'argent à Londres est de ¾ p. c., à New York de 1½ p. c.

—Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre reste à 2 p. c.

—A Montréal, le prêt remboursable à demande fait de 3½ à 4½ p. c ; l'escompte se tient de 6 à 6½ p. c., suivant garanties et terme.

Les consolidés font à Londres 106 1/16 au comptant ; 106 1/8 sur compte.

LES VALEURS

BOURSE DE MONTREAL

La bourse locale était assez active ce matin, mais il y eut peu de changements dans les prix des valeurs.

Les actions du Pacifique Canadien se sont maintenues aux prix d'hier et celles du Câble Commercial se sont élevées à 147¼. Les chars urbains de Montréal et le Gaz de Montréal étaient de fermes à forts. Les autres actions étaient soutenues.

Voici les ventes de l'avant-midi :

50 actions	Pacifique Canadien	à 53
50	"	à 52
225	Câble Commercial	à 147¼
5	Chars urbains Montréal	à 191½
215	"	à 191
100	"	à 191¼
150	"	à 191½
100	"	à 192
100	" nouv	à 190
391	"	à 191
150	"	à 193½
135	"	à 191
75	Toronto	à 79
35	Royale Electrique	à 143
10	Téléphone Bell	à 154½
15	"	à 154
250	Gaz de Montréal	à 203
575	"	à 204
50	"	à 204½
175	"	à 204
50	"	à 204½
50	Richelieu et Ontario	à 97
7	Banque des Marchands	à 170
1	"	à 170
200	Duluth ord	à 5
50	Duluth pref	à 11

Le marché de l'après-midi était actif et fort.

Voici les ventes de l'après-midi :

50 actions,	Pacifique Canadien	à 52
25	"	à 54
50	"	à 53
25	Câble Commercial	à 147¼
125	"	à 147½
50	"	à 147
25	"	à 147¼
50	"	à 147¼
150	Chars urbains Montréal	à 191
5	" (nouv).	à 191
150	"	à 191
25	Chars urbains de Toronto	à 79
5	Banque des Marchands	à 171
2	Banque du peuple	à 115
125	Gaz de Montréal	à 204

DERNIERES COTES DES VALEURS

STOCKS	7 Mai Vendeurs	7 Mai Acheteurs	6 Mai Vendeurs	6 Mai Acheteurs
Pacifique Canadien	53	52	52	48½
Do Obligations	104	....	108	106
Câble Commercial	147	147¼	148	146½
Duluth	5	4½	6	5
Do préf	12	10	12	10
Télégraphe de Montréal	165	159½	160	158
Cie du Richelieu et Ont	98	96½	98	97
Cie des Chars Urbains	192½	191½	192	191
Do do n. stock	190½	190	190	189½
Cie du Gaz de Montréal	204½	204¼	204	203½
Téléphone Bell	155	154	155	153
do Nouvelle	104	100	104	....
Royale Electrique	145	141	145	141
Banque de Montréal	231	223	230	222
Banque d'Ontario	100	81	100	81
Banque d'Ottawa	....	....	....	....
Banque du Peuple	115	114½	115	113
Molson's Bank	175	167	175	165
Banque de Toronto	....	245	....	244
Banque Jacques-Cartier	....	....	....	....
Banque des Marchands	175	169	172½	168
Banque de Québec	....	115	120	115
La Banque Nationale	....	....	....	....
Banque Union	....	102	....	102
Banque de Comm. Canad.	147	140	142½	139
La Banque Ville-Marie	100	72	100	72
Banque Hochelaga	130	127	130	127
Banque des March., Hal.	....	....	....	154½
Intercolonial Coal	50	....	50	....
do do	100	....	100	....
Cie des Terres N.-O.	65	....	65	....
Cie de Transp. Canada	....	....	....	....
Canada Paper Company	110	....	110	....
Canada Central, obligat.	....	....	....	....
Champlain et St-L. oblig.	99	....	99	....
Cie de Coton de Montréal	125	120	125	120
Cie de Coton du Canada	50	....	50	45
do do	99½	....	....	....
Cie de Coton des March.	130	115	130	....
Cie de Coton Dominion	105	95	105	95
Accident Ins. Co.	145	130	145	130
Diamond Glass Co	180	....	180	....
Havre de Montréal, oblig.	185	....	185	....
Chars Urbains de Toronto	75	74	76	75

BOURSE DE NEW-YORK

	7 Mai Ouverture	7 Mai Fermeture	6 Mai Ouverture	6 Mai Fermeture
Am Cotton Oil	29	29	29½	29½
Do Sugar Re.	114½	115½	113½	114½
Do pref	99½	99½	99	99
Do Tabac	104	104	104½	103½
Do pref	....	....	109	109
Atchison	6	6	....	5½
C B & Q	77	78¼	76¼	75½
Pacifique Canadien	54	55	56	54½
C C C & I	44	44	44	44
Chicago Gas	73	73¼	73	73½
Ches. & Ohio	19½	20	19½	19½
Consolidated Gas	141	141	141	141½
New-York Central	99½	99	99	99½
C Southern	53	53	53	53
Dist & Cttle F'd'g	19½	19½	19	19½
Del & Hudson	129½	130	129	129
Del L & W	160½	160½	160	160
Erie	12¼	12¼	12	12½
Do pref	....	....	....	....
Do 2nd	....	....	....	....
Gen Electric	34½	34½	33½	33½
Jersey Central	98	99½	98	99
Kansas & Tex.	17	17	17	17
Lou & Nash.	57½	57½	56½	56
Lake Shore	144	144	144	144
Mich Central	....	....	....	....
St P M & Man	....	....	....	....
Man Elev	118¼	119½	118	118½
Missouri Pac	27	27	26	26
Lead Trust	34	35	....	34
North American	5	5	5	5
New England	41	42	39	41
Nat Cordage	6	6	6	6
N Pacific	4	4	4	4
Do pref	22	22	20	21
North West	97½	98½	97	97½
Do pref	....	....	....	....
St P & Omaha	36	37	35½	35½
Do pref	....	....	....	....
Ont & Western	17½	18¼	17	17½
Pacific Mail	24	24	24	24
Pullman Car	....	....	....	....
Reading	17	16	17	16
Rock Island	67	67½	67	67
Rich & Term	....	....	....	....
St Paul	64	65	63½	64
Do pref	....	....	....	....
Texas Pacific	10	10	10	10
Tenn. Coal and Iron	21	21	21	21
Union Pacific	12	12	12	12
Western Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Wabash	7	7	7	7
Do pref	17	17	17	17
Wheeling & L E	14	14	14	14
Do pref	43	43	43	43
Sterling Ex 60 jours	488	488	488	488
Do demande	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Argent	....	....	....	....
C P R à Londres	51	51	51	51
G T R pref do	....	....	....	....
Do 2nd do	....	....	....	....
Consolidated Gas	....	....	....	....
Am Tobacco	....	....	....	....
Do pref	....	....	....	....
Tenn Coal and Iron	....	....	....	....

VALEURS AMERICAINES A LONDRES

7 Mai	Londres	N.Y.	Equiv
Atchison	....	6	5½
Pacifique Canadien	....	55	54½
Erie	....	12	12
Kan. et Texas	....	17	17
Louisville et Nashville	....	57	57
Lake Shore	....	146	142½
Pac. Nord. pref	....	22	22
Illinois Central	....	[illegible]	[illegible]
Ont. & Western	....	17	17
Reading	....	17	17
Saint-Paul	....	64	64
Union Pacific	....	12	12
Wabash Pf.	....	17	17

BULLETIN COMMERCIAL

Grains et Farines

Avis reçus par cable au Board of Trade ce matin :

Londres, 7 — Cargaisons flottantes : Blé, facile ; maïs, calme.

De passage et d'expédition : Blé, faible ; maïs, soutenu.

Marchés de la campagne : Anglais calmes et soutenus ; Français, fermes.

Liverpool : Blé sur place calme, demande modérée ; maïs sur place, soutenu, demande modérée.

Farine de blé à boulanger, première de Minneapolis, 18s 3d.

Liverpool à venir : Blé, soutenu ; mai, 5s 0½d ; juin, 5s 1d ; juillet, 5s 1½d ; août, 5s 2d ; septembre, 5s 2½d. Maïs, calme, mai, 4s 6¼d ; juin, 4s 6½d ; juillet, 4s 6¾d ; août, 4s 7d ; septembre, 4s 7¼d ; octobre, 4s 8d.

Blé à Paris : mai, 19 80 ; juillet, 19 70. Farine de Blé à Paris : mai, 42 90 ; juin, 42 30.

Grains—Le ton du marché est actif et fort, les prix se maintiennent.

Pois (par 66 lbs)	00 c	à 00 c
Pois à pot	68 c	à 69 c
Avoine No 2	40 c	à 40½c
Seigle	54 c	à 55 c
Orge d'engrais	53 c	à 54 c
drèche	55 c	à 60 c
Blé d'Inde, droits payés	00 c	à 00 c
Blé du Manitoba, No 1, dur	82 c	à 83 c
No 2, dur	c	à c
Sarrasin	51½c	à 52½c

Farines—Marché actif, taux fermes. On cote :

Patente de printemps	4 25	à 4.40
Straight Roller	3.75	à 3.85
Extra	3.50	à 3.60
Superfine	3.00	à 3.25
Forte de boulangers, Man	4 00	à 4.25

Grosses farines — Marché tranquille, prix soutenus. On cote :

Farine d'avoine granulée, par bbl	4 10	à 4.15
" " " en sac	2.05	à 2.10
" " standard, par bbl	4.00	à 4.05
" " en sac	2 00	à 2.05
Pois cassés, le baril	3.40	à 3.55
Avoine, (rolled)	4.15	à 4.25

Issues—Marché calme.

Son, par tonne	16 00	à 16.50
Gruau "	17.00	à 17.50
Moulée "	21.50	à 22.50

Voici quels ont été les cours des grains à Chicago aujourd'hui :

Chicago.	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture.
BLÉ—				
Mai	61	63½	61	63½
Juillet	62½	63½	61	63½
Septembre	62½	63½	61½	63½
MAIS—				
Mai	49½	50½	49½	50½
Juillet	49½	50½	49½	50½
Septembre	....	....	....	....
AVOINE—				
Mai	28½	28½	28½	28
Juillet	28½	28½	28½	28½
Juin	....	....	....	....

MOUVEMENTS DES GRAINS

	Arrivages	Expéditions
NEW-YORK :		
Blé, minots	38 75	9 683
Maïs, "	13 570	8 119
Avoine, "	3 400	4 500
Farine, barils	11 651	4 7
Farine, sacs	27 452	10 128
CHICAGO :		
Blé, minots	11 000	820 0
Avoine "	108 000	1 500
Maïs, "	195 0	1 800
Farine, barils	15 83	6 90
MILWAUKEE :		
Blé, minots	69000	......
Maïs,	......	......
DULUTH :		
Blé, minots	83000	194000
Maïs,	......	......
DETROIT :		
Blé, minots	1000	37000
MINNEAPOLIS :		
Blé minots	65000	22 000
ST-LOUIS :		
Blé, minots	12000	73 000
Maïs,	......	......
TOLEDO :		
Blé, minots	......	......
Maïs,	......	......

Provisions

Provisions—Le marché est fort et actif, prix plus élevés à cause de l'ouverture de la navigation.

Mess canadien, lourd	$17.00	à $18.00
" Short Cut ", léger	....	....
Jambon fumé, à la ville, la livre	0.10	à 0.11
Saindoux mélangé, la livre	0.06½	à 0.07½
" canadien pur, la livre	0.09	à 0.10½
Bacon, la livre	0.10	à 0.11

Voici quels ont été les cours des provisions à Chicago aujourd'hui :

Chicago	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
LARD—				
Mai	....	....	....	11 80
Juillet	11 95	11 95	11 80	11 95
Septembre	....	....	....	....
SAINDOUX—				
Mai	....	....	....	6 51
Juillet	6 47	6 72	6 57	6 65
Septembre	6 62	6 65	6 62	....
CÔTES-COURTES—				
Mai	....	....	....	5 97
Juillet	6 07	6 07	6 00	6 07
Septembre	....	....	....	....

Produits de la ferme

Beurre—Le marché est sans activité.

Crêmerie	17 c	à 18
Laiterie, Townships	16 c	à 17 c
De l'Ouest	c	à c

Fromage—Le prix sur cable est à 46s 6d pour le blanc, celui du coloré est de 47s 6d.

Œufs—Le marché est un peu plus ferme.

Qualité supérieure	10½c	à 11 c
Frais	00 c	à 00 c

Marché de Liverpool

7 Mai	s. d.		s. d.
Blé du printemps	5 6	à	5 7
Blé rouge d'hiver	5 1½	à	5 3
No 1 Cal	5 3	à	5 3½
No 2 Cal	5 0	à	5 0
Blé-d'Inde	4 7	à	4 7½
Pois	5 6	à	5 6
Lard	61 3	à	00 0
Saindoux	34 0	à	00 0
Bacon	32 0	à	32 0
Suif	24 6	à	00 0
Fromage blanc	47 0	à	00 0
Fromage coloré	48 0	à	00 0

Arrivages à Montréal

7 Mai	G.T.R.	C.P.R.	Canal.	Total
Blé—minots	......	......	......	......
Blé d'inde—minots	......	......	......	......
Pois—minots	......	......	......	......
Avoines	......	......	......	......
Orge	9.0	......	......	......
Seigle	......	......	......	......
Farine—barils	150	275	......	......
Farines d'avoines etc., barils	......	......	......	......
Potasse, etc	......	3	......	......
Beurre—tinettes	168	189	......	......
Fromages—meules	36	844	......	......
Lard—barils	......	......	......	......
Saindoux	......	......	......	......
Bois—caisses	118	111	......	......
Jambon, lard salé—boîtes	......	250	......	......
Viandes en conserves	......	......	......	......
Porc abattu	......	......	......	......
Cuir, rouleaux	16	30	......	......
Peaux vertes	1	......	......	......
Pétrole	......	......	......	......
Bœuf—barils	......	......	......	......
Phosphates	......	......	......	......
Suif	1	......	......	......
Tabac, paquets	......	......	......	......
Whisky, barils	......	......	......	......

TEMPERATURE

VARIABLE

Bureau météorologique, Toronto, mai, 7, 11 hrs p m.—La pression atmosphérique est en décroissance sur la province de Québec ainsi que sur les territoires du Nord Ouest, en général peu de changement sur le territoire du Dominion. Quelques orages accompagnés de pluie signalés dans la province d'Ontario ainsi que dans l'ouest de la province de Québec.

Minimum et maximum de la température : Edmonton, 36 63 ; Calgary, 36 60 ; Battleford, 38.70 ; Winnipeg, 34 73 ; Parry Sound, 56.78 ; Toronto, 53.74 , Montréal, 60.84 ; Québec, 56.86 ; Halifax, 43 96.

PROBABILITÉS

Lacs—Généralement beau, stationnaire, à température un peu plus basse, averses à divers endroits.

Saint-Laurent (haut)—Beau, orages et pluie en divers endroits, averses en plusieurs endroits.

Saint-Laurent (bas) et golfe—Beau en certaines localités, pluies locales, orages à quelques endroits.

Provinces maritimes — Beau et plus chaud, en plusieurs endroits orages et pluie.

Manitoba—Beau à nuageux ; orages accompagnés d'averses en plusieurs localités.

7 mai 1895.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, rue Notre Dame, 1640 et 1642.

Aujourd'hui, maximum............ 81
Même date l'an dernier............ 65
Aujourd'hui, minimum............ 65
Même date l'an dernier............ 55

Décès

PIETTE—A Boucherville, le 6 courant, à l'âge de 76 ans, révérend Maxime Piette, après 48 ans de prêtrise.

Les funérailles auront lieu à Boucherville, vendredi, le 10 courant, à 9 heures a. m. Elles seront présidées par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, son confrère de classe.

Messieurs les membres du clergé sont spécialement invités d'y assister.
222

KELLY—En cette ville, le 7 courant, John Kelly, natif de Sligo, Irlande, à l'âge de 74 ans. Le cortège funèbre laissera la demeure du défunt, 29 rue Sanguinet, jeudi matin, à 8.30 heures pour se rendre à l'église St-Patrice et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
202-2

COLONNE CARSLEY

TAPIS BRUXELLES !

Meilleurs Bruxelles 5 Brins

Stock plus complet que jamais à votre choix.

Tous des nouveaux dessins, riches couleurs

Tapis Bruxelles, 5 brins, avec magnifiques bordures et tapis d'escalier et de salle assortis.

RICHES TAPIS

Un splendide assortiment de nouveaux tapis Gobelin de Coor.
Tapis Axminster Royal.
Tapis Wilton Impérial
Immense variété de riches dessins et couleurs avec bordures et tapis d'escaliers et de salles assortis.

—CHEZ—

S. CARSLEY

LES MEILLEURS

BRUXELLES

97 Cts

Tapis Bruxelles de salon 97c la verge
Tapis Bruxelles de salle à manger 97c la verge
Tapis Bruxelles de chambre à coucher 97c la verge
Tapis Bruxelles de bibliothèque 97c la verge
Tapis Bruxelles de boudoir 97c la verge

Tous avec bordures assorties

Tapis d'escaliers Bruxelles 78c la verge
Tapis d'escaliers Bruxelles 83c la verge
Tapis d'escaliers Bruxelles 97c la verge

LES MEILLEURS

TAPESTRY

63 Cts

Une immense variété de patrons dans cette ligne de tapis Tapestry
Tapis Tapestry de salon 63c la verge
Tapis Tapestry de salle à manger 63c la verge
Tapis Tapestry de chambre à coucher 63c la verge

AVEC BORDURES ASSORTIES

Tapis Tapestry d'escalier

Chez S. CARSLEY.

NOUVEAUX

RIDEAUX

Rideaux et Portières
Rideaux et Portières
Rideaux et Portières

Et Accessoires de Rideaux
Et Accessoires de Rideaux
Et Accessoires de Rideaux

de toutes sortes, dans les plus nouveaux patrons et aux plus bas prix.

Rideaux en Dentelle

Dans tous les prix depuis 24c la verge
Nouveaux rideaux en dentelle de couleur $2 la paire
Nouveaux rideaux imprimés $3.25 la paire
Rideaux en chenille de couleur $3.25 la paire
Portières du Japon $2.75 chacune
Rideaux du Japon $2.50 la paire
Rideaux en net Suisse $2.80 la paire
Rideaux rayés romain $1 35 la paire

Chez S. CARSLEY.

ARTICLES

DE MENAGE

Un Stock Enorme
Un Stock Enorme

DE TOUS

ARTICLES

—DE—

MENAGE

DE TOUTES SORTES

STORES

DE FENETRE

Stores en drap opaque 53c chacune
Stores de fenêtre avec franges 53c ch
Stores de fenêtre avec doloes 45c ch
Stores de fenêtre pour bureaux
Stores de fenêtre pour magasins
Stores de fenêtre pour salles publiques
Stores de fenêtre pour résidences

Toutes les grandeurs sur commande

Chez S. CARSLEY

Impermeables Rigby

Vêtements imperméables Rigby, pour hommes et dames, tous genres, toutes toiles.

S. CARSLEY

RUES

NOTRE-DAME ET ST-PIERRE

COLONNE CARSLEY

A. DOUSSE. ETABLIE EN 1863 C. BRUNET

Bell Telephone : 989, Merchants Telephone 136. 2

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 rue St-Laurent, Montréal

Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, Electriciens et Poseurs d'Appareils de Chauffage.

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Bouilloires, Lampes, Chandeliers, Brackets, Globes, Glacières, Hoses, Poëles à Gaz et à l'Huile, etc.

J. H. IRWIN

Ouvrage au poinçon sur brique et pierre. La seule méthode d'embellir et de conserver la brique. Maisons en vieille brique, polies et poinçonnées à neuf. Tout ouvrage garanti pour 10 ans

BUREAU 37 RUE DES JURES

Coin de la rue Henry

Le Dr J. MASSON

Membre de la Société Anatomo-clinique de Lille, Médaille de la Faculté Catholique de Lille, Docteur en médecine de l'Université Laval, Docteur en médecine de la Faculté de Paris.

172 RUE ST-DENIS

Médecine, Chirurgie, Accouchement

Consultation : { 8 à 9 a. m. / 1 à 3 p. m. / 7 à 8 p. m. } Tel : Bell No 6874. 67-1an

CHEMINS DE FER

(*Service du Dimanche omis.*)

Départs et Arrivées des Trains

Les trains quittent la gare Bonaventure aux heures suivantes :

Pour l'Ouest—Chicago, Detroit, Toronto, 9.10 a. m., 9.00 p. m. Brockville (mixte), 1.30 p. m. Cornwall, 5.00 p. m.

Ottawa, Hawkesbury, Malone, Arnprior via Canada Atlantic, 9.00 a. m., 4.15 p. m.

Pour l'Est—Portland, Boston, Québec, Saint-Jean et Halifax, 7.50 a. m. Portland, Québec, Petit Métis, 7.50 a. m. Island Pond, Arthabaska, Richmond et Québec, 4.00 p. m. Saint-Hyacinthe, 5.20 p. m. Richmond, Island Pond et Québec (mixte), 6.1 a. m.

New York par D & H. R. R. via Rouse's Point, 8.10 a. m., 4.00 p. m.

New-York par C. V. R., via Troy, et Boston, via Fitchburg, 9.00 a. m., 4.10 p. m. New York via Springfield et Boston, via Lowell, 9.00 a. m., 8.25 p. m.

Chambly et Waterloo, 4.40 p. m.

Hemmingford, Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington, Valleyfield et Beauharnois, 4.30 p. m. Mixte pour Hemmingford, Hutting don et Massena Springs, 7.30 a. m.

Le train de 9.00 a. m. pour Granby et Waterloo se raccorde via St. Jean seulement.

Service des trains suburbains

Pour Lachine, 5.20, 6.10, 7.00, 9.05, [illegible]

Pour Pointe-Claire et Vaudreuil, [illegible]

Pour Dorval, [illegible]

Pour Longueuil, [illegible]

Pour Pointe St-Charles, [illegible]

Pour Saint-Lambert, 6.45, 8.15, 7.50, 7.00, 9.00, [illegible]

Arrivée des trains à la gare Bonaventure.

DE L'OUEST—Chicago, Détroit, Toronto, 7.35 a. m., 8.10 p. m., Kingston (mixte) 5.00 p. m. Cornwall, [illegible]

Ottawa, via Canada Atlantic, 11.25 a. m., 7.50 p. m.

DE L'EST—Québec et Portland, [illegible] Halifax et Saint-Jean, Québec, [illegible] Saint-Hyacinthe, [illegible]

DU SUD—New-York, par D. & H., via Rouse's Point, [illegible]

New York, par C. V. R., via Troy, [illegible]

Albany, via Rutland, [illegible]

Springfield, via White River Junct., [illegible]

Waterloo, Granby et Farnham, [illegible]

Rougemont et Saint-Césaire, 8.55 a. m.

St. Albans et stations intermédiaires, [illegible]

Hemmingford, Huntingdon, Fort Covington, Valleyfield et Beauharnois, [illegible]

Saint-Lambert, [illegible]

Rouse's Point, 10.10 a. m.

W. D. O'BRIEN, Agent, 143 rue St-Jacques.

7 juillet 1894. Téléphone, 460.

Commencant le 1er Janvier 1895.

Les trains quittent la gare Windsor aux heures suivantes :

Pour Saint-Jean, Farnham, etc., 9.00 a. m., [illegible]

Pour Boston, Manchester, etc., 9.00 a. m. 8.20 p. m.

Pour Sherbrooke, 4.05 p. m. Sherbrooke, Lac Mégantic, Saint-Jean, N. B., Halifax, N. E., 8.20 p. m.

Pour Newport, etc., 9.00 a. m., 4.05 p. m. 8.20 p. m.

Pour Sainte-Anne, Vaudreuil, Pointe Fortune et toutes les stations intermédiaires, [illegible]

Pour Perth et les stations intermédiaires, [illegible]

Pour Chicago, Toronto, Smith's Falls et Peterboro, [illegible]

Pour Detroit et Chicago, [illegible]

Pour Ottawa, Sault Sainte-Marie, St. Paul, Minneapolis, etc., [illegible]

Pour Winnipeg, Vancouver et Victoria, [illegible]

Les trains arrivent à la gare Windsor aux heures suivantes :

De Saint-Jean, Farnham, Newport, etc., 7.30 a. m. [illegible]

De Boston, Portland, etc., [illegible]

De Sherbrooke, [illegible]

De Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Lac Mégantic et Sherbrooke, [illegible]

De Hudson, Vaudreuil, Sainte-Anne, etc., [illegible]

De Toronto et l'Ouest, [illegible]

De Sault Sainte-Marie et Ottawa, [illegible]

D'Ottawa, [illegible]

De Winnipeg et Vancouver, [illegible]

Les trains quittent la gare Dalhousie aux heures suivantes :

Pour Québec, 8.10 a. m., (3.30 p. m., dimanche seulement), 10.30 Québec et Stations sur le Chemin de Fer Intercolonial jusqu'à Campbellton, [illegible]

Pour Trois-Rivières, [illegible]

Pour Ottawa, [illegible]

Pour Saint-Jérôme, [illegible]

Pour Saint-Lin, Saint-Eustache, [illegible]

Pour Joliette et Saint-Gabriel, [illegible]

Arrivées des trains à la gare Dalhousie

De Québec, 6.30 a. m., (lundis exceptés) [illegible] Trois-Rivières, [illegible] Ottawa, [illegible] Lachute, [illegible] Saint-Jérôme, [illegible] Joliette, Saint-Félix de Valois, [illegible]

WM. F. EGG, Agent de la cité pour les passagers, 129 rue Saint-Jacques.

Téléphone 1.

DR. CATON'S RELIABLE TANSY PILLS

[illegible] Caton Specific Co., Boston, Mass.

LA CIE DE PAPIER ROLLAND fabrique des PAPIERS POUR CLAVIGRAPHIE de qualité supérieure et uniforme.

Your Stomach Distresses You

after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a Bilious Attack.

RIPANS TABULES

Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, and are a Positive Cure for Constipation, Sick Headache, Biliousness, [illegible] every family should keep them for use. [illegible]

SOLD BY DRUGGISTS EVERYWHERE.

AMUSEMENTS

THEATRE ROYAL

Semaine commençant lundi, le 6 mai. Après-midi et soir. Engagement spécial du comédien, vocaliste et danseur irlandais

TONY FARRELL

dans une production scénique de son nouveau dernier drame-comédie GARRY OWEN. [illegible]

Prix—10c, 25c et 35c. Sièges réservés, [illegible] Semaine suivante : The Derby Mascot.

QUEEN'S HALL ROY A. MACDONALD

Ecole de danse [illegible]

NE MANQUEZ PAS

La Grande Lecture Stéréotype de ...

Rév. Père MacCallen

Windsor Hall, jeudi, 9 mai

A 8 HEURES P. M.

Cent vues de Londres, Paris, [illegible]

Sièges réservés, 50 et 25 cents. Au profit des pauvres.

Dr PAUL E. PREVOST

Médecine Générale

SPECIALITES :

Maladies des Enfants, Maladies de la Peau

Consultations de 2 à 3.30 p. m., et de 6 à 8 p. m.

No 168 rue St-Denis

ROMEO PREVOST & CIE

Comptables Auditeurs,

Liquidateurs et Fidéi-Commissaires

ARGENT A PRETER

Achats de débentures municipales.

Bâtisse New-York Life

CHAMBRES Nos 6 et 7 Tel. Bell 63

MONTREAL

Accordement.

Pianos mis en ordre parfait par des accordeurs compétents, séparément ou à l'année.

A. & S. Nordheimer

213 rue Saint-Jacques

199 4

Steamers de la Malle Royale de la

LIGNE ALLAN

[illegible]

Service de la Malle Royale, Halifax et Portland.

De Liverpool	Vapeurs	De Portland	De Halifax
21 fév.	Numidian	14 mars	16 mars
7 mars	Mongolian	28 mars	30 mars
21 mars	Parisian	11 avril	13 avril
4 avril	Numidian	25 avril	27 avril

[illegible]

De Glasgow	VAPEURS	De New-York
29 mars	State of Nebraska	18 mars
12 avril	State of California	2 mars
26 avril	Norwegian	[illegible]
10 avril	Sardinian	[illegible]

[illegible]

QUEBEC STEAMSHIP CO'Y

A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Ligne St-Laurent

Le SS. MIRAMICHI quittera le quai [illegible]

Samedi, le 13 Mai à 4 p. m.

Pour Pointe au Père, Gaspé, Malbaie ou Pointe Saint-Pierre, Percé, Summerside, Charlottetown et Pictou, [illegible]

Pour Fret, Passage ou Cabines, s'adresser à

J. C. BROCK, Agent, 211 rue des Commissaires Montréal.

Ou à H. FOSTER CHAFFEE, 128 rue Saint-Jacques, en face du Bureau de Poste.

Nouvelle Manière de Poser les Dentiers sans Palais

DENTS POSEES SANS PALAIS

S. A. BROSSEAU, L. D. S.

No 7 rue St-Laurent, Montréal

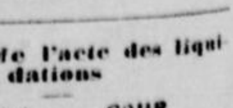

Extrait les dents sans douleur par l'électricité et pose les dents artificielles sur l'aluminium, l'or, [illegible]

En vertu de l'acte des liquidations

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR
District de Montréal } SUPERIEURE

JOSEPH ONESIME LABRECQUE et al Requérants

vs

LA COMPAGNIE D'OPERA FRANÇAIS de [illegible]

[illegible]

H. COLLARD, Député-Protonotaire C. S.

Montréal, 3 mai 1895.

TELEGRAPHIE

Service particulier et spécial de "La Minerve"

PARLEMENT FÉDÉRAL

Compte rendu analytique des débats

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 7

L'Orateur prend son fauteuil à trois heures.

Les bills suivants sont proposés et lus une première fois :

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer et pourvoyant à plus de sûreté pour les voyageurs et les employés et à d'autres fins.—M. Casey.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pénitenciers.—Sir Charles Hibbert Tupper.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.—M. Costigan.

Le bill de sir Charles H Tupper a pour objet de permettre d'envoyer dans un asile les forçats atteints d'aliénation mentale.

Celui de M. Costigan se rapporte à la contamination des rivières par le bran de scie. Une loi a été adoptée l'an dernier pour défendre aux propriétaires de scieries de jeter du bran de scie dans les cours d'eau. Il est maintenant proposé de donner un délai de deux ans à ceux qui en font de bonne foi des contrats, les exemptant de cette dépense.

En réponse à sir Richard Cartwright, M Foster dit que le budget supplémentaire de l'année courante sera produit demain.

M. Foster demande que le débat sur le budget se continue de jour en jour jusqu'à la fin de la discussion suivant l'usage.

L'honorable M. Laurier s'y oppose, disant que vu le grand nombre de motions sur les ordres du jour, il vaut mieux suivre la procédure ordinaire jusqu'à vendredi au moins.

Le gouvernement consent à ce délai et sir Richard Cartwright reprend son discours, en réponse à l'exposé budgétaire. Il commence par dénoncer l'administration conservatrice qu'il tient responsable de l'augmentation de la dette, du déficit et un peu de la crise commerciale ; il fait une longue comparaison entre la crise de 1874 78 et celle que le pays vient de traverser dans le but de démontrer que sous l'administration Mackenzie était là la cause du désastre subi alors par le pays, mais que la position financière du pays est plus inquiétante aujourd'hui qu'à cette époque.

Sir Richard Cartwrigt discute longuement les rapports du recensement industriel de 1891 dans le but de démontrer qu'ils ne sont pas exacts. Il prétend ensuite que les droits sur le sucre augmentent augmentent le prix de cet article de 2 cents par livre et que tout le profit ira aux raffineurs. C'est d'ailleurs le résultat de la politique fiscale des conservateurs, dit l'orateur libéral, de tout donner aux manufacturiers au détriment de la classe agricole, cette politique fiscale est un désastre pour le Canada dont elle paralyse et détruit le commerce. Il accuse ensuite le gouvernement d'être extravagant dans ses dépenses et d'augmenter la dette au risque de détruire le crédit national.

En conclusion il se prononce contre le projet du chemin de fer de la Baie d'Hudson, le câble transpacifique et le service de steamer rapides. Il s'engage au nom du parti libéral à réduire les dépenses et les taxes tout en admettant que le tarif doit rester élevé. Il termine en proposant une longue résolution qui énumère les divers obligations auxquelles le gouvernement aura à faire face et en se déclarant en faveur d'un tarif de revenu.

SEANCE DU SOIR

La séance est reprise à 8 heures. L'honorable M. Haggart commence sa réponse à sir Richard en faisant remarquer que le parti libéral semble avoir renoncé à tous ses anciens programmes pour adopter aujourd'hui un article unique, le tarif de revenu. Il discute ensuite les remarques de l'orateur libéral sur l'état du pays ; par des statistiques il établit l'augmentation des économies du peuple, une chose que sir Richard déclarait, lorsqu'il était ministre des finances,—être un des meilleurs indices de la prospérité du pays. M. Haggart compare ensuite les années 1881 et 1891 au point de vue de notre commerce extérieur, de nos importations de matières premières, du développement de notre industrie, etc. Etablissant que notre position aujourd'hui est meilleure qu'alors. M. Haggart démontre ensuite par des citations de la loi et par une revue des revenus à la disposition du trésor, que le ministre des finances a pourvu à toutes les prévisions possibles de manière à maintenir le crédit du Canada.

Il est vrai que des pertes ont été faites au Canada par les capitalistes étrangers à cause surtout de la baisse des valeurs. Il ne pouvait pas en être autrement dans une crise comme celle qui vient de sévir ; mais tout le monde admet que les pertes ont été moins lourdes qu'en tout autre pays du monde.

Parlant de l'augmentation des dépenses M. Haggart dit qu'il n'y a guère d'économies possibles sur le budget actuel Il y a l'intérêt de la dette, les subsides aux provinces, les dépenses de l'Intercolonial, des postes et autres départements rapportant des revenus que libéraux comme conservateurs seraient obligés de payer et qui forment plus de $24,000,000 Il y a beaucoup de services nouveaux établis depuis 1878 : fermes expérimentales, inspections diverses, primes aux pêcheurs, gouvernement du Nord Ouest, police à cheval, etc., qui sont devenus nécessaires avec les progrès du pays que les libéraux seraient obligés de faire et qui couvrent toute l'augmentation de la dépense.

Les libéraux parlent toujours du fardeau des taxes qui pèsent sur le peuple. Quel moyen prendraient-ils pour alléger ce fardeau ? Pas par une réduction des dépenses, car ils seront engagés à donner effet aux résolutions de la conférence interprovinciale de Québec, qui augmenterait de $1,721,000 le subside aux provinces. Ils ont promis d'augmenter de $70,000 le coût des travaux publics dans l'île du Prince-Edouard, ils ont promis des travaux publics à Medicine Hat, à Vancouver, à New-Westminster, à Winnipeg et dans toutes les parties du pays. A cet effet, M. Haggart cite les discours de MM. Laurier, Gibson, Peters et autres libéraux importants.

Que feront-ils alors ? Auront-ils recours à la taxe directe ou à quelque système inconnu ? Leur tarif de revenu devrait rester au même niveau que celui d'aujourd'hui pour produire le même rapport. Ils veulent adopter le système suivi en Angleterre, mais en Angleterre les taxes douanières pèsent surtout sur le pauvre et elles doivent être complétées par d'énormes directes. Le parti conservateur au contraire reste fidèle au principe posé en 1878 : protéger toute industrie qui peut arriver dans une période de temps limité, à produire aussi bon marché qu'ailleurs. Avec cette politique nous avons augmenté notre industrie, et aujourd'hui les principaux produits, tels que ceux de la laine, du coton, du cuir, du [illegible] non seulement se vendent aussi bon marché ici que dans les autres pays, mais encore peuvent être exportés.

M. Patterson (Brant) succède à M. Haggart et parle jusqu'à 11 hrs, puis la chambre s'ajourne à demain.

SERVICE DE LA PRESSE-UNIE

CANADA

QUEBEC

La taxe de l'eau

Québec, 2—M. A. Gobeil, sous-ministre des travaux publics a eu une entrevue avec le maire Parent, hier, à propos des taxes d'eau que doit payer le gouvernement fédéral pour l'approvisionnement de l'eau à la citadelle et autres propriétés qui lui appartiennent. Le montant de ces taxes a été fixé à $7,500 contre $4 445 l'an dernier. La somme réelle que devrait payer le gouvernement fédéral est de $11 000 ; mais M. Gobeil ayant promis que les arrérages dûs seraient payés à bref délai, on a consenti à fixer la somme totale à $7,500.

ONTARIO

Terrible accident

Toronto, 7—En traversant la voie ferrée vers midi aujourd'hui, C. Davis a été frappé par une locomotive et renversé sur la voie ; les roues de la locomotive lui ont passé sur une jambe ; on ne croit pas que ce malheureux, qui a été transporté à l'hôpital, survivre à sa terrible blessure.

ETRANGER

ETATS-UNIS

Convention médicale

Baltimore, 7—La ville de Baltimore est littéralement prise d'assaut par les médecins. De nombreux trains chargés de délégués à la 46e convention des associations médicales américaines, sont arrivés presque toutes les heures de toutes les parties des Etats-Unis. Tous les hôtels sont remplis et les maisons de pension regorgent d'étrangers. La plupart des délégués ont amené avec eux leurs femmes et leurs enfants. On évalue à plus de 30,000 le nombre des étrangers actuellement à Baltimore.

AMERIQUE DU SUD

Révolution dans l'Equateur

Washington, 7—Le vaisseau de guerre américain *Ranger*, actuellement à Buena Ventura, vient de recevoir l'ordre de se rendre en toute hâte à Guayaquil, pour protéger les sujets américains et leurs propriétés menacés par les révolutionnaires de l'Equateur qui viennent de soulever contre le gouvernement.

ANGLETERRE

L'Angleterre et le Nicaragua

Londres, 7—En réponse à M. J. W. Lowther, sir Edward Grey a déclaré aujourd'hui, à la Chambre des Communes, que le contre-amiral Stephenson avait quitté Corinto avec les trois navires de guerre qu'il commandait, après avoir reçu une lettre du gouvernement du Nicaragua promettant de payer l'indemnité réclamée et acceptant les autres termes dans l'ultimatum.

Le Grand Tronc

Londres, 7—La réunion annuelle régulière des actionnaires de la compagnie du Grand Tronc du Canada, ajournée depuis le 30 avril dernier, a eu lieu aujourd'hui au milieu de la plus vive excitation.

On se rappelle que cette réunion avait été ajournée et fixée à aujourd'hui en vue de de recevoir le rapport du comité composé d'actionnaires hostiles à l'administration Tyler, et pour choisir de nouveaux directeurs.

On annonçait, dès hier, que ces actionnaires mécontents de Sir Henry Tyler et de son administration des affaires de la compagnie, avaient fait les nominations suivantes aux postes de directeur : Sir Charles Rivers Wilson, président ; Welby, sir William L. Y. Young, col. F Firebrace, Joseph Price, G. Von Chauvin, Alexander Hubbard, sir Henry Mather Jackson, J. A. Clutton Brock et George Allen.

La nomination officielle des personnes ci-haut nommées a été faite aujourd'hui.

C'est sir Henry Tyler qui présidait l'assemblée. Après avoir fait adopter sa motion, proposée le 30 avril dernier, demandant l'adoption des rapports du bureau de direction dont il a été président jusqu'à ce jour, sir Henry Tyler a dit : Je quitte maintenant mon poste et j'espère que mon successeur travaillera aussi constamment et aussi assidument que je l'ai fait moi même.

Les remarques tout à fait déplacées et assez injurieuses faites contre sir Henry Tyler l'ont tellement affecté qu'il a quitté la réunion. A son départ, quelques actionnaires non désarmés encore devant cette humiliante défaite, lui ont crié : Quel débarras ! Se tournant vers ceux ci, sir Henry a répondu : " J'espère que ceux qui vont me succéder vous serviront aussi honnêtement et aussi consciencieusement que moi " Puis a ajouté : " Je souhaite tous les succès possibles pour l'avenir de la compagnie."

M. Allen a alors pris le siège laissé vacant par le départ de sir Henry Tyler ; il a proposé que les noms des actionnaires choisis comme directeurs fussent élus en cette qualité. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Les émoluments du président de la compagnie ont été portés de £6,000 à £7,500.

M. Girdlestone a fait un long discours sur la tâche due, les difficultés nombreuses que les nouveaux directeurs ont à envisager, dans l'administration des affaires de la compagnie. On ne doit pas s'attendre, a-t-il dit, que les actions vont hausser immédiatement, parce que le personnel de direction est changé.

M. A. Clutton-Brock, ancien membre du bureau de direction, a, dans son discours, vanté l'énergie, les réelles qualités de sir Henry Tyler. Celui-ci, prétend-il, a été victime des difficultés financières présentes qui ont fait sombrer tant d'institutions solidement établies.

L'assemblée s'est ensuite dispersée, après un vote de remerciements proposé par M. Girdlestone.

Londres, 7—Le *Times* dit que le bureau de direction a une rude tâche devant lui, mais qu'il est de taille à triompher des difficultés présentes.

Chine, France et Russie

Londres, 7—Une dépêche de Shanghai dit que l'empereur de Chine vient d'envoyer une lettre autographe au tsar de Russie et une autre au président Faure, demandant à la France et à la Russie, d'aider la Chine à payer les dépenses de la guerre promettant en retour des avantages commerciaux.

RUSSIE

France et Russie

St-Petersbourg, 7—La victoire diplomatique que vient de remporter la Russie en Extrême Orient, fait le sujet de toutes les conversations dans les cercles politiques russes. Le *De St Petersbourg* dit que la Russie doit surtout se montrer reconnaissante envers la France qui, au moment même où elle se trouvait engagée dans son expédition de Madagascar, si fertiles en dangers de toutes sortes, n'a pas craint d'appuyer la Russie, ce qui a engagé l'Allemagne à suivre cet exemple. On prétend que l'action commune de la Russie, de la France et de l'Allemagne aura pour résultat de resserrer les liens d'amitié qui existent déjà entre la France et la Russie.

ITALIE

Les élections en Italie

Rome, 7—Le roi Humbert vient de signer un décret par lequel il dissout le parlement et fixe le 26 de mai comme date de l'élection des membres de la Chambre des députés. Le même décret dit aussi que la convocation de la nouvelle chambre aura lieu le 8 de juin.

Le cabinet a approuvé le rapport qui précède le décret et qui contient le programme électoral du ministère.

Résumé télégraphique

Londres, 7—La reine Victoria est arrivée au palais de Buckingham, aujourd'hui.

Berlin, 7—Le général Von Pape, ancien gouverneur militaire de Berlin, est mort ce matin.

Berlin, 7—Une foule considérable assistait à l'ouverture du reichstag, aujourd'hui.

Belgrade, 7—Le skoupchtina a voté à l'unanimité une pension annuelle de $24 000 à l'ancien roi de Milan.

Londres, 7—Le Board of Trade, dans son rapport mensuel, dit que durant le mois d'avril, les importations ont diminué de £670,000 et les exportations de £310,000, comparativement à l'année dernière.

Washington, 7—Le gouvernement américain est décidé de ne pas intervenir dans les difficultés qui existent actuellement à Hawaï.

" Prenez courage " est un conseil ennuyant à ceux qui se sentent épuisés, sans appétit et découragés. Mais la manière dont Hood's Sarsaparilla rebâtit la charpente fatiguée et donne un bon appétit, est merveilleuse.

Meilleur cathartique de famille, Hood's Pills. 6

Navigation des lacs

Oswego. N Y., 7—Arrivages, steamers: *Hazelton*, de Black River Bridge, poisson. Goélette—*Arthur*, de Détroit, blé ; *Greenwood* de Toronto, bois de charpente ; *Keewatin*, de Toronto ; *Fabiola*, de Kingston ; *Delaware*, de Kingston ; *St-Peter*, du Cap Vincent.

Barges : *Ireland* et *Scotland*, de Prescott.

En partance, Goélettes—*Keewatin*, pour Toronto, charbon ; *Keatherford*, pour Toronto, charbon, *St Peter*, pour Toledo, charbon ; *Greenwood*, pour Charlotte ; *Fabiola*, pour Kingston, charbon.

Barges—*Ireland*, pour Montréal, charbon ; *Argo*, pour Brockville, charbon.

Port Dalhousie, Ont, 7—Allant à l'ouest : Steamers *Niagara*, de Cobourg à Walkerville, seigle ; *W. L Frost*, d'Ogdensburg à Chicago, cargaison générale.

Steamer *Spencer* et barge *Pennington*, d'Oswego à West Superior, charbon.

Goélettes—*F. C. Leighton*, de Thurso à Détroit, pierre ; *Belle Hanscom*, d'Oswego, à Toledo, charbon.

Allant à l'est : Steamers *Arizona* et *Marion*, de Chicago à Kingston ; *Geo Smith*, de Chicago à Ogdensburg, cargaison générale.

Steamer *A. J. Ralph* et barge *Harold*, de Chicago à Kingston, grain.

Goélette *S. H. Dunn*, de Toledo à Kingston, bois de construction.

Vent du nord est.

GRANDE SOIREE DE LA COLONISATION

AU CERCLE VILLE-MARIE

La séance donnée sous les auspices de la Société de Colonisation et Rapatriement, hier soir, a eu le plein succès qu'on pouvait lui prédire.

Les éléments de pareil succès ne lui manquaient pas.

Ç'a été d'abord la conférence de l'honorable M. Nantel, substantielle et magnifique dans la forme comme dans le fond.

C'est un document très sérieux sur cette importante question, et dans un prochain numéro nous le donnerons intégralement.

Melle Pepin et M Saucier se sont fait applaudir dans des chants superbes.

La musique fournie par Melle Terrault, MM. Letondal, Tassé et Saucier étaient exquise et a fait les délices de l'auditoire.

Quand aux déclamations de Mme S. Grondin, nous renonçons à en donner une appréciation convenable ; elles paraissent au dessus de tout éloge.

Dans " Pour les pauvres " de Victor Hugo et " L'Epave " du doux Frs Coppée, elle a réveillé toutes les qualités de l'article consommé dans l'art de bien dire. Elle s'est vu applaudir à outrance par une salle ravie de l'entendre.

Il n'en a guère été autrement de la belle et instructive conférence de M. le Dr Brisson, illustrée de projection à la lumière oxybrique.

A la fin de la séance, le président actif, M. Rolland, et le président honoraire l'honorable M. Chapleau, remercièrent l'auditoire et les artistes distingués qui avaient prêté leur gracieux concours.

Le lieutenant-gouverneur était en verve et son improvisation vibrante comme aux meilleurs jours, a été acclamée chaleureusement.

Il y a eu particulièrement un mot heureux, lorsqu'il a fait qu'il fallait aux colons " des chemins pour aller plus loin et des églises, pour faire la part de Dieu, et aller plus haut ".

Selon les suggestions de l'honorable M. Nantel, la Société de Colonisation et Rapatriement a déclaré par la voix de son président, qu'elle ouvre dès à présent une souscription nationale permanente au profit de la grande œuvre à laquelle elle dévoue ses efforts.

Conseil du " Board of Trade "

Le conseil du " Board of Trade " a tenu sa séance hebdomadaire sous la présidence de M. Jas A. Coutlée, hier après-midi.

Etaient présents : MM John Torrance, premier vice-président ; Charles F. Smith, trésorier ; Geo Hague, John T. McBride, David McFarlane, Wm McNally, Henry Mills, Arch. Nicoll, Wm Nivin, Jas E. Rendell et David Robertson.

Le secrétaire d'état et l'honorable J. J. Curran ont envoyé une lettre accusant réception de la pétition du conseil demandant que le port sur les lettres livrées dans la ville fut réduit à un centin par once.

Le surintendant du département des postes a répondu à l'observation du conseil disant que le service des malles entre le Canada et la Grande-Bretagne serait considérablement amélioré par l'emploi des vapeurs *Vancouver* et *Labrador* ; que la question est attentivement examinée par le département.

Le département de la marine ne s'étant pas opposé à ce que le conseil établisse un règlement quant aux honoraires du gouverneur du port sur les vaisseurs et cargaisons pour Terreneuve et les ports du golfe, le conseil a décidé d'établir un règlement par lequel les vaisseaux allant dans ces ports paieront des honoraires de $5 pour chaque voyage effectué par le vaisseau, et sur la cargaison, au lieu des honoraires réguliers payés au gouverneur du port. On a donné communication des télégrammes échangés avec le gouvernement touchant la banquise de glace à Melocheville et le fait qu'elle avait été brisée par les barges de la compagnie de transportation de Montréal aidées par le vapeur *Persia*.

M. Henri Mills attire l'attention du conseil sur le nouveau règlement adopté par la Chambre des Communes, la taxe établie par le revenu est portée à 33c par " gallon impérial " tandis que les alcools distillés à l'étranger ne paient qu'un droit d'entrée de 12½c par gallon.

Cette mesure atteint les alcools employés par les droguistes, parfumeurs et autres branches de commerce qui en font usage et constitue une injustice criante, en favorisant la production étrangère en accordant à celle-ci une réduction de 20½c au détriment des distillateurs canadiens.

La commission propose aux intéressés de présenter leurs griefs à Ottawa, le secrétaire du " Board of Trade " se met à la disposition des intéressés pour obtenir une entrevue avec le ministre des finances, afin d'arriver au règlement de cette question.

UNION ST JOSEPH

S'AIDER LES UNS LES AUTRES

UNION SAINT-JOSEPH.

Les élections semestrielles de cette Société ont eu lieu, hier soir, 6 mai courant, avec le résultat suivant :

Président, Clovis Beauchamp ; 1er vice-président, Alfred Blais ; 2e vice-président, S. Legault ; sec.-archiviste, Jos. A. Prudhomme ; asst.-sec.-archiviste, Gaston Legrand ; sec.-correspondant, Jos. Robichaud ; trésorier, A. Gosselin ; asst.-trésorier, J. E. A. Giroux ; coll.-trésorier : 1er, Jos. Corbeil ; 2e, Octave Gosselin ; 3e, Zéphirin Normandin ; 4e, John Thompson ; asst.-coll.-trésoriers : 1er, G. Tessier ; 2e, L. Damour fils ; 3e, Alf. Boire, fils ; 4e, J. B. Martel ; commissaire-ordonnateur, Alf. Boire, père ; asst.-comm.-ordonn., J. L. David.

Visiteurs des malades :

Division No 1, MM. A. Bourdon et J B. A. Martin,
do No 2, M. Blais et P. Demers
do No 3, L. Damour, père et N. Deschamps
do No 4, J. A. Riopel et Louis Boire,
do No 5, [illegible] et M. [illegible]
do No 6, [illegible] et J. L. David

Auditeurs, J. A. Martin et Alex. Prudhomme.

La Société a payé pendant le semestre $[illegible] à ses malades, $[illegible] aux orphelins et $[illegible] aux veuves et héritiers.

WALTER BAKER & CO

Les plus grands Manufacturiers de PURS ET RICHES COCOA ET CHOCOLAT sur ce continent. Ils ont reçus les plus HAUTES - RECOMPENSES des grandes Expositions Industrielles et Alimentaires, en Europe et en Amérique

Procédé autre que celui de Hollande, aucun alcali ou autres produits chimiques ou de teintures, ne sont employés dans leurs préparations. Leur délicieux cocoa à déjeuner est absolument pur et soluble et coute moins d'un centin le bol.

Vendu par tous les Epiciers.

WALTER BAKER & CO DORCHESTER, MASS.

GARE DE L'EST DE LA CIE DU P.C.

Dans l'instance de l'expropriation pour l'établissement de la Gare de l'Est de la Compagnie du Chemin de Fer du Pacifique Canadien, dans les quartiers Est et St Jacques de la cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que lundi, le treizième jour de mai courant, à dix heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, les Commissaires soussignés feront application, au nom de la Cité de Montréal, à la Cour Supérieure, du district de Montréal, siégeant en division de Pratique, au Palais de Justice de cette cité, afin d'obtenir une extension de délai qui leur permette de compléter leurs procédés en la présente instance, concernant les réclamations des locataires et occupants.

G. BOIVIN,
DAN WILSON,
J. H. KENNEDY,
Commissaires

Chambre des Commissaires,
Hôtel de-Ville,
Montréal, 7 mai 1895.

(Pour être publié dans la MINERVE et la *Patrie* les 8 et 9 mai courant.)

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 14767 } Cour de Circuit

LOUIS SENECAL, Demandeur
vs
JOSEPH LESSARD, Défendeur

Le 17e jour de mai 1895, à 7 heures de l'avant-midi, au domicile du dit demandeur, au No 259 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

D. MIREAULT, s. c. s.

Montréal, 7 mai 1895. 203-1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 4814 } COUR DE CIRCUIT

ARTHUR CROCKFORD, Demandeur
vs
ALBERT GEDDINGS, Défendeur

Le 17ième jour de mai 1895, à 10 heures de l'avant-midi, sur la place Jacques Cartier, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc., etc.

Conditions : argent comptant.

F. X. ST-ARNAUD s. c. s.

Montréal, 8 mai 1895. 202 1

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 4727 } Cour de Circuit

GEORGE J. LUNN et al, Demandeurs
vs
J. E. BRUNET et al, Défendeurs

Le dix-septième jour de mai 1895, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, 32 rue Saint-Gabriel, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en presse à litographier, moteur électrique, etc., etc.

S. C. MARSAN, s. c. s.

Montréal, 6 mai 1895. 202-1

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

Prescrit depuis 30 ans CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

Paris, 6, Avenue Victoria.

La "PHOSPHATINE FALIÉRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance.

Facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient et arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.

Paris, 6, Avenue Victoria et dans toutes Pharmacies.

CONSTIPATION

Guérison par la Véritable

Poudre Laxative de Vichy du Docteur L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, de saveur agréable, facile à prendre.

Paris, 6, Av. Victoria et toutes Pharmacies.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Le VIN à l'EXTRAIT de FOIE de MORUE

PRÉPARÉ PAR

Mr. CHEVRIER

Pharmacien de 1re Classe, à Paris

possède à la fois les principes actifs de l'HUILE de FOIE de MORUE et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques, — il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. Son effet, comme celui de l'HUILE de FOIE de MORUE, est souverain CONTRE : la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANEMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE et toutes les MALADIES DE POITRINE.

EXIGER LA SIGNATURE : CHEVRIER

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCES

MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le Feu sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

DERNIER MODÈLE DE LA MAISON LEOTY

8, Place de la Madeleine, PARIS

Les Célèbres Corsets LEOTY

Parfaitement modelés, Hygiéniques et d'une coupe unique, sont adoptés par toutes les élégantes.

On peut se les procurer directement à Paris.

Les Dames sont priées d'écrire à Mme LEOTY ou de venir chez elle, 8, place de la Madeleine.

DRAGÉES MEYNET

D'EXTRAIT NATUREL DE FOIE DE MORUE

et VIN MEYNET

Remplaçant avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients.

DÉPOT GÉNÉRAL. CHARTON, Pharmacien, 2, Rue Tiron, PARIS ET TOUTES PHARMACIES

FER MIGNON

FER MIGNON

TRÈS EFFICACE contre : CHLOROSE ANÉMIE FAIBLESSE

ENRICHIT LE SANG RÉTABLIT LES FORCES DONNE APPÉTIT

PARIS, 28, rue Bergère. Montréal : Decary, - Laviolette & Nelson

CE QUE C'EST = =

Le service de chambre à coucher en chêne solide que nous offrons en vente à $19 est une très belle occasion de bon marché. Il contient un très beau bois de lit sculpté, superbement poli, de 6 pieds de hauteur ; un bureau avec un miroir absolument sans défauts, mesurant 24x30, 2 tiroirs, buffet et crémaillère pour essuie-mains. Tout pour $19, et ce sont de très jolis meubles en chêne solide. Jetez-y un coup d'œil vous-même.

RENAUD, KING & PATTERSON

650 et 652 RUE CRAIG. 201 2

SI

JAMAIS, JAMAIS, JAMAIS

vous vous proposez d'avoir un pupitre pour votre bureau, un secrétaire à sommet cylindrique ou autres, ne tardez pas à prendre une décision, mais hâtez-vous de venir voir ce que nous avons. Nous vous ferons des prix spéciaux.

TEES & Co.

202-2 300 Rue Saint-Jacques

LION L BRAND

Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits

GARANTIES FRUITS ET SUCRE

Pour Ménages et pour le Commerce

Spécialement préparées pour l'usage des pâtissiers, boulangers, confiseurs, etc. ; pour ménages, pensions, hôtels, clubs, lycées, couvents, hôpitaux, etc., etc.

PRIX SPECIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2000 lbs.)

Aussi VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conserves au vinaigre, etc.

La plus grande usine du genre dans la Puissance.

MICHEL LEFEBVRE & CO.,

MONTREAL Négociants Industriels.

OMER OUIMET

Contracteur Plombier,
Poseur d'Appareils à Gaz
. . . Et à Chauffage,
Couvreur en Ardoise
. . . Et en Métal.

Assortiment très varié et complet de poêles à gaz, gazeliers, brackets, globes, etc., etc.

COIN DES RUES CRAIG ET ST-DENIS, MONTREAL

MAISON FONDEE DEPUIS 1852

CHAS. LAVALLEE

(SUCCESSEUR DE A. LAVALLEE)

IMPORTATEUR D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE TOUTE ESPECE. Réparations de toutes sortes, exécutées à très bref délai. Toujours en stock des Instruments pour orchestre et Fanfare à des prix très réduits. Violons faits à ordre.

35 COTE SAINT-LAMBERT, Montreal.

DEMANDEZ LE GIN VISSERS GREY STALION

Le Meilleur sur le Marché

Maison établie en 1714. En vente chez les épiciers et détailleurs de liqueurs.

A. BOIRON, No 2 RUE PANET, Seul agent pour le Canada.

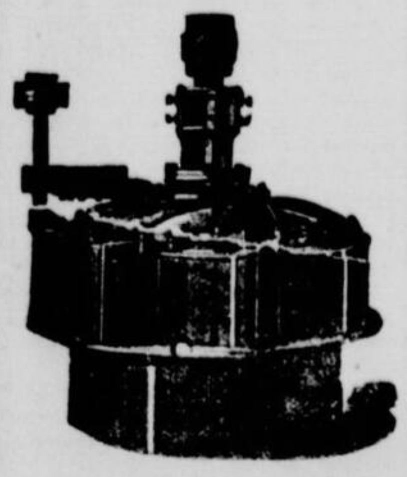

Wm. KENNEDY & Fils

OWEN SOUND, Ont.

INGENIEURS MECANICIENS ET HYDRAULIQUES

seuls fabricants au Canada de

TURBINES

(VERTICALES ET HORIZONTAL)

"New AMERICAN"

Puissantes, économiques et durables. Elles ne sont pas surpassées quant à leur efficacité générale. Ce sont les meilleures roues hydrauliques pour mettre en mouvement les machines électriques. On s'occupe spécialement de la disposition et de la fabrication des Lourds Appareils de qualité supérieure, des Arbres de couche, Poulies, etc. pour les Usines à l'Electricité, où l'eau est le pouvoir moteur. 116-1a

" The Canadian Colored Cotton Mills Co.,"

(A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la " Canadian Colored Cotton Mills Company," à responsabilité limitée, pour la réception du rapport annuel, l'élection des officiers, l'adoption des règlements de la compagnie et la transaction des affaires générales, aura lieu au bureau de la Compagnie, 1774 rue Notre-Dame, jeudi, le 16e jour de mai courant à midi.

Par ordre du bureau,

A. BRUCE,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 3 mai 1895. 199-11

Banque de Montreal

AVIS est donné par les présentes qu'un dividende de cinq (5) pour le semestre courant, (formant par suite une répartition de 10 (10) pour l'année) a été accordé sur le montant du capital payé.

Ce dividende sera payé au siège de la Banque en cette ville et à toutes ses succursales le samedi 1er juin prochain et jours suivants.

Le livre de transfert sera fermé du 17 au 31 mai prochain, y compris ces deux jours.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la bâtisse de la Banque le lundi 3 juin. Les portes seront ouvertes à partir de une heure.

Par ordre du comité,

E. S. CLOUSTON,
Directeur-Gérant.

Montréal, 19 avril 1895. 189-7

J. E. TOWNSHEND

ETABLI DEPUIS 24 ANS

LITÉRIE BREVETEE

Appelez ou sonnez le No 1906 et informez-vous du prix des matelas remis à neuf, oreillers, etc., avant de déménager. Aussi lits de cuivre ou de fer de toute description, couchettes, etc., matelas bourrés en crin, en mousse et en laine.

1 Petite rue Saint-Antoine

Coin de la rue St-Jacques

PAS DE SUCCURSALES 197-1 an

Banque d'Hochelaga

Avis est donné par les présentes qu'un dividende de trois et demi pour cent pour les six mois courants égal au taux de sept pour cent par an, a été déclaré sur le capital de cette institution et qu'il sera payable au Bureau Principal ou à ses succursales, le ou après samedi, le 1er juin prochain.

Le livre de transferts sera fermé depuis le 17 au 31 mai inclusivement.

L'assemblée Générale annuelle des actionnaires aura lieu au Bureau Principal de la Banque, samedi, le 15 juin prochain, à midi.

Par ordre du bureau,

M. J. A. PRENDERGAST,
189-1m Gérant-Général.

CORIZA-NEVRALGIES-MIGRAINE

guérison immédiate par la

NASALINE GLAIZE

20 ans de succès.

Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

CHARBON DU Dr BELLOC

EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, le choléra. 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHies.

TONDEUSES POUR L'HERBE

Patron 1895.

Outils de Jardin,

Boyaux d'arrosage avec ou sans bout de lance.

BAIGNOIRES recommandées par l'abbé Kneipp.

Glacières en bois franc et autres depuis $3.50 à $40.00. Hammacs, une grande variété, prix très bas.

CHEZ

L. J. A. SURVEYER

No 6, RUE ST-LAURENT

Eau de Mélisse des Carmes

BOYER

Seul Successeur des Carmes

PARIS — 14, Rue de l'Abbaye, 14 — PARIS

EAU DES CARMES TRANSFÉRÉE 14 RUE DE L'ABBAYE PARIS RUE TARANNE No 14

CONTRE : Apoplexie, Choléra, Indigestions, Fièvre jaune | Mal de Mer, Vapeurs, Défaillances

Voir le Prospectus dans lequel chaque Flacon doit être enveloppé, exiger l'étiquette blanche et noire que doivent porter les flacons de toute dimension.

DÉPOTS DANS TOUTES LES PHARMACIES DU Monde entier.

Se méfier de la Contrefaçon et exiger la Signature de

Boyer

ANÉMIE, SURMENAGE MORAL OU PHYSIQUE, NEURASTHÉNIE CONVALESCENCE, FAIBLESSE, FIÈVRES PALUDÉENNES, AFFECTIONS du CŒUR sont rapidement guéris par

l'ELIXIR, le VIN ou la KOLA GRANULÉE MONAVON

2 Grands Prix, Diplômes d'Honneur — 10 Médailles d'Or, 2 Médailles d'Argent

TONIQUE RECONSTITUANT

QUINTUPLANT LES FORCES, LE PLUS PUISSANT RÉGÉNÉRATEUR

Dépôts à Montréal : ARTHUR DECARY ET DANS TOUTES PHARMACIES

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Supérieur pour guérir RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, LUMBAGO, BLESSURES, PLAIES. — Topique excellent contre CORS, ŒILS DE PERDRIX. — dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature).

MONTREAL, MAI 1895

BULLETIN MENSUEL DES POSTES

SOMMAIRE.

VOIES FERRÉES

DIRECTION.	Malles fermées AM	Malles fermées P. M.	Malles livrables A	Malles livrables P M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 00	7 15 4 00	9 30	10 00
Montréal et Cornwall, local	....	2 15	9 45	....
Montréal et Lachine	6 00	3 20	9 30	5 00
Montréal, Huntingdon et Dundee	5 30	3 30	9 30	....
Montréal et Valleyfield	5 30	5 30	9 30	7 00
Montréal et Rouses Point	6 30	3 00	9 00	Mt.
Montréal et Island Pond	6 45	9 10	7 30	12 30
PACIFIQUE CANADIEN				
Montréal et Toronto	....	8 00	9 30	....
Montréal et Mansonville	....	3 00	11 00	....
Montréal et St-Jean, N. B.	....	7 30	10 00	....
Montréal et Sherbrooke	....	3 00	....	12 45
Farnham et St-Pie	....	3 00	....	12 30
Sherbrooke et Lac Mégantic	6 45	7 30	10 00	....
Montréal et Québec—côté nord	7 15	5 00	7 30	9 30
Montréal et Ottawa	7 30	....	....	1 30 10 00
Montréal, Winnipeg et Col. Ang	8 50	....	....	....
Mont'l et Rigaud	7 00	4 15	9 30	....

PROVINCES.

DIRECTION.	Malles fermées AM	Malles fermées P. M.	Malles livrables AM	Malles livrables P. M.	Voie
Alberta	8 50	....	....	10 1	Can. Pac
Assiniboine	8 50	....	....	10	Can. Pac
Colombie Anglaise	8 50	....	....	10 00	Can. Pac
Manitoba	8 50	....	....	10 00	Can. Pac
Nouveau Brunswick	6 45	7 30	10 00	10 00	G. T. R. Can. Pac.
Nouvelle-Ecosse	6 45	7 30	10 00	10 00	G. T. R. Can. Pac.
Ontario	8 00	7 15	9 30	10 00	G. T. R.
I. du Prince Edouard	6 45	7 30	...	10 00	G. T. R.
Saskatchewan	8 50	...	...	10 00	Can. Pac.
ETATS-UNIS.					
Centre	8 00	5 30 7 25	9 00 9 00	Mt	D. & H
Nouvelle Angleterre	..	5 00 7 30	8 00	.....	Cent. Vt.
Sud	8 00	5 25 7 30	9 00 9 00	10 15	Cent. Vt
Ouest	8 00	7 15	9 30	10 00	G. T. R.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 5.00 heures p. m. Pour Portland, Me., à 7 heures p. m.

Le sac des lettres enregistrées pour New-York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a. m. le lendemain.

Dépêches pour la Grande-Bretagne, l'Europe, etc., fermées à Montréal.

Lundi	1	8 00 AM	Par Saale, ligne N. G. Lloyd	Vendredi	12	6 30 AM	Par Parisian, supplémentaire
Mardi	2	5 00 PM	" Adriatic, ligne White Star	Lundi	15	8 00 AM	" Trave, ligne N. G. Lloyd
Jeudi	4	7 00 PM	" Labrador, ligne Dominion	Mardi	16	5 00 PM	" Paris, ligne Américaine.
Vendredi	5	6 30 AM	" Labrador, supplémentaire	Jeudi	18	7 00 PM	" Vancouver, lig. Dominion.
Vendredi	5	5 00 PM	" Aurania, ligne Cunard.	Vendredi	19	9 30 AM	" Vancouver, supplément're
Lundi	8	8 00 AM	" Havel, N. G. Lloyd	Vendredi	19	5 00 PM	" Lucania, ligne Cunard.
Lundi	8	6 15 PM	" Teutonic, lig. White Star	Lundi	22	6 15 PM	" Majestic, lig. White Star
Mardi	9	8 00 AM	" Teutonic, supplémentaire	Mardi	23	8 00 AM	" Majestic, supplémentaire
Mardi	9	5 00 PM	" New York, ligne améric.	Mercredi	24	5 00 PM	" Columbia, ligne H. A. P. Co
Mercredi	10	5 00 PM	" Fuerst Bismarck, L. A. H. P.	Jeudi	25	6 15 PM	" Etruria, ligne Cunard.
Jeudi	11	6 15 PM	" Umbria, ligne Cunard	Vendredi	26	8 00 AM	" Etruria, supplément're.
Vendredi	12	8 00 AM	" Umbria, ligne supplém're	Jeudi	25	7 00 PM	" Numidian, ligne Allan.
Jeudi	11	7 00 PM	" Parisian, ligne Allan	Vendredi	26	9 30 AM	" Numidian, supplément're.
				Vendredi	26	8 00 AM	" Fulda, ligne N. G. Lloyd.

DEPÊCHES POUR LA FRANCE, etc., FERMEES A MONTREAL.

Vendredi	5	8 00 PM	Par la Champagne, Gén. Tr. At.	Vendredi	19	5 00 PM	Par la Gascogne, Gén. Tr. Atl.
Mardi	9	5 00 PM	Par la Touraine, Gén. Tr. At.	Jeudi	25	6 15 PM	Par la Bourgogne, G. Tr. Atl.
Jeudi	11	6 15 PM	Par la Normandie, Gén. Tr. At.				

Les changements faits durant le mois, dans les heures de fermeture des dépêches ci-dessus, en conséquence des changements dans le départ des vapeurs, sont annoncés dans l'annonce hebdomadaire affichée au bureau central de la poste.

Dépêches laissant New-York

Dates	Destination
10 20 30	Pour l'Amérique Centrale, exc. Costa Rica et le Guatemala, les ports du Pac. sud via Colon ; et la corr. spéc. ad. pour Costa Rica et le Guatemala.
12	Pour Porto Rico.
3 10 24	Pour les Iles Sous-le-Vent.
30	Pour Haïti, Cumana et Carupano, et la corr. spéc. ad. pour Curaçoa, le Vénézuéla, Trinidad, les Guiandes Ang. et Hol.
6 13 20 27	Pour Yucatan, Campêche, Tabasco, Chiapas ; et la corr. spéc. ad. aux Etats Mexicains et Cuba.
13 27	Pour Grenade, Trinidad et Tobago.
4 11 18 25	Pour les Bermudes.
6 20	Pour Jamaïque et Savanilla.
10 20	Pour Progreso ; et la corr spéc. ad. aux autres Etats Mexicains.
4 13 24	Pour Curaçoa et le Vénézuéla, Savanilla via Curaçoa, et la corr. spéc. ad. pour les autres ports Colombiens.
13 27	Pour Brésil direct ; République Argentine, Uruguay et Paraguay, via Rio de Janeiro.
13 27	Pour Jamaïque Costa Rica via Port Limon.
3 13 24	Pour Haïti.
	Pour la Jamaïque, Jérémie aux Cayes et Jacmel.
14 25	Pour les Bahamas et Santiago, Cuba.
3 30	Pour Santiago, Cuba, et la correspondance spéc. ad. pour la Colombie, excepté Colon et Panama.
10 24	Pour la Martinique.
3 23	Pour la Barbade.
9 23	Pour Cap Haïti, St-Domingue et l'Ile Turque.
2 30	Pour Inagua, Cap Haïtien, Port de Paix, Gonaïves, St. Marc.

Cuba (tous les lundis, jeudis et samedis, de Tampa Fla

Les Dépêches laissent Vancouver, C. A.:

Pour L'AUSTRALIE, 16. Pour la CHINE et le JAPON, 1 23

POUR LE ROYAUME HAWAIIAN et FIJI, 16

Les correspondances pour l'Australie doivent être déposées à Montréal sept jours avant le départ de Vancouver, et pour la Chine et le Japon, six jours.

Les dépêches laissent SAN FRANCISCO pour la CHINE et le JAPON, 4, 13 et 23.

POUR L'AUSTRALIE, 4. POUR LE ROYAUME HAWAIIAN, 3, 4, 23 et 27

Les correspondances pour l'Australie, la Chine et le Japon doivent être déposées à Montréal sept jours avant le départ de San Francisco.

TERRENEUVE

Les dépêches seront expédiées de Halifax le 2, 15 et 30.

A. DANSEREAU, Dir. des Postes Montreal

MONTREAL, 8 MAI 1895.

DEBATS SUR L'ADRESSE

Discours prononcé par l'honorable M. Costigan, ministre de la marine, au cours du débat sur l'Adresse, dans la séance de mardi 23 avril dernier.

M. COSTIGAN : M. l'Orateur, il est inutile de dire à la Chambre que je n'ai pas l'intention de répondre à l'honorable préopinant (M. McCarthy), par une argumentation constitutionnelle sur ce sujet pour réfuter ses arguments. En me levant en ce moment, je demande simplement à la Chambre, et à vous, M. l'Orateur, la permission de traiter cette question à un autre point de vue—premièrement, parce que je ne crois pas que la méthode suivie par l'honorable député soit la bonne ; et, secondement, parce que je ne crois pas que nous sommes arrivés au temps où il nous faut discuter cette question à fond.

Je dirai en commençant que bien que plusieurs des orateurs qui m'ont précédé dans ce débat aient fait allusion à l'insertion de cette question dans le discours du Trône comme étant de nature à créer de l'inimitié et des querelles dans le pays, il reste une consolation aux anciens députés qui siègent dans cette chambre—oui, et une consolation pour tout Canadien qui se sent représenté dans ce parlement—il reste la consolation de dire que ce parlement a plusieurs fois prouvé qu'il est capable de traiter les questions les plus délicates, et de les traiter d'une manière satisfaisante et intelligente. Nous avons eu l'occasion de discuter avant ce jour des questions de nature à créer dans le pays des animosités et des divisions qui auraient eu des conséquences graves pour sa tranquillité, et je suis convaincu que chaque membre de cette Chambre dira avec moi, en relisant ces discussions, que ceux d'entre nous qui y ont pris part peuvent féliciter ce parlement sur la dignité dont il a fait preuve en ces circonstances. En conséquence, j'espère que les observations que je vais faire aujourd'hui seront accueillies par mes collègues pour ce qu'elles sont véritablement et sans autre intention que celle que j'y attache.

En premier lieu, je nie à l'honorable député de Simcoe-Nord (M. McCarthy) le droit de présenter ce sujet à la Chambre et au pays, comme il l'a fait comme étant la question des écoles séparées contre les écoles publiques, car il ne s'agit pas de cela. Toute la question que ce parlement a été et sera appelé à traiter, toute la question que les tribunaux et le Conseil privé ont été appelés à traiter, n'est pas de savoir si les écoles séparées devront être ou non rétablies dans le Manitoba. Ils ne pouvaient pas traiter cette question, ils n'en avaient pas le pouvoir. Toute la question se résumait à ceci : Une minorité quelconque a-t-elle été privée de quelques-uns des droits accordés par la constitution qui nous régit ? Quelle a été la réponse ? Le plus haut tribunal de l'empire a déclaré qu'une minorité dans une des provinces a été privée de certains droits. C'est à quoi se résume toute la question, et non pas de savoir si les écoles séparées sont supérieures ou non aux écoles publiques, ou si elles doivent être imposées au peuple du Manitoba.

Mais je diffère avec l'honorable député sur un autre point beaucoup plus important. Je dois dire au nom de ceux pour qui j'ai le droit de parler, dans une certaine mesure, que l'honorable député de Simcoe nord, ainsi que certains journaux et des citoyens éminents, ont commis une grave injustice à l'égard des catholiques du pays, pendant que cette question était sous discussion, en cherchant et s'efforçant de faire croire que les catholiques ont été les agresseurs, qu'ils ont voulu imposer les écoles catholiques au pays et intervenir dans la question des droits des provinces.

Bien que je ne désire pas discuter la question, car on ne peut discuter autre chose que l'arrêté réparateur adopté par le Conseil, permettez-moi de déclarer que je suis complètement d'accord avec les honorables députés qui m'ont précédé en exprimant le désir le plus sincère que la législature du Manitoba remédiera au grief qu'elle a créé par sa loi, et que cette question ne sera pas soumise à ce parlement. Je ne peux pas supposer un seul instant que le règlement de cette question à l'amiable sera de nature à désappointer quelques-uns des honorables membres de cette Chambre. Je ne ferai pas l'injure à un homme public du Canada, quel qu'il soit, de l'accuser d'avoir l'espoir, dans le but de créer des dissentions et du mécontentement dans le pays, que le Manitoba ne règlera pas la question, mais qu'elle sera soumise à ce parlement. Nous espérons tous que la législature du Manitoba, ayant reçu l'arrêté réparateur, s'en occupera d'une manière efficace. Nous ne prétendons pas tous, ainsi que l'a prétendu l'honorable préopinant, que l'arrêté réparateur oblige cette législature à des concessions impossibles.

Si l'honorable député pouvait dire que la législature du Manitoba a refusé d'agir et que ce parlement en a été prié ; s'il pouvait dire que cette législature a offert un compromis juste et raisonnable, dans le but de rétablir la paix et l'harmonie, et que la minorité de la province a refusé ce compromis, son argument pourrait avoir une certaine valeur. Mais je dis qu'il est injuste et lâche de faire retomber sur les catholiques du pays la responsabilité de cette agitation. Il doit y avoir un commencement à tout, et il doit y avoir des raisons qui appuient cette législation exceptionnelle à laquelle nous sommes obligés de faire allusion.

Tous les membres de cette Chambre, qui connaissent l'histoire de cette Confédération et les circonstances qui l'ont suivie et précédée, savent que ce ne sont pas les catholiques qui ont demandé cette loi exceptionnelle. Nous le savons parce que c'est un fait historique, nous le savons d'après les discussions qui ont eu lieu entre les intéressés lorsque la question de la confédération et du traité à conclure a été étudiée et débattue.

Lorsque cette question a été débattue par l'ancien parlement canadien, le parlement du Haut et du Bas-Canada, quels étaient les faits réels ? Les catholiques n'ont pas dit : Vous nous accorderez certains droits et privilèges dont la permanence sera assurée par la loi, sans quoi nous ne ferons pas partie de la confédération. Non, c'est tout le contraire. Ce sont les protestants, les chefs dans le parlement de cette époque, entre autres l'honorable George Brown, l'honorable M. Holton, sir Alexander Galt—ce sont tous ces hommes éminents de ce temps qui ont posé comme première condition de confédération, que, en matière d'instruction, les droits de la minorité protestante dans la province de Québec seraient garantis et sauvegardés.

A cette époque la minorité protestante dans la province de Québec possédait certains droits, quoiqu'ils ne fussent pas aussi importants que ceux dont elle jouit aujourd'hui. La minorité catholique dans Ontario, en vertu de l'Acte de 1863, avait certains droits, mais plus restreints que ceux dont jouit la minorité protestante de Québec. Il fut alors stipulé par les hommes que j'ai nommés que, avant d'établir la confédération, le gouvernement présenterait un bill s'appliquant à la province de Québec et amendant la loi scolaire qui existait dans cette province. Les chefs protestants dans le parlement ne furent pas satisfaits que les droits de la minorité protestante dans la province de Québec fussent garantis par la confédération. Ce n'est pas assez, disent-ils, nous voulons que notre minorité dans cette province ait un contrôle absolu en matière d'éducation, et à moins que vous n'amendiez la loi de manière à nous accorder ce contrôle absolu, nous ne serons pas liés par l'Acte de la confédération. Il fut fait ainsi que demandé, et permettez-moi de dire à la louange de la population de la province de Québec que, durant toute cette discussion, pas une seule voix ne s'éleva pour protester contre cette demande. Au contraire, tout le monde consentit à accorder cette garantie et tout ce que la minorité pouvait désirer dans le temps.

Puis vint la proposition suivante : Si vous accordez à la minorité de la province de Québec la protection qu'elle demande, pourquoi ne donnez-vous pas la même garantie à la minorité d'Ontario ? La proposition était juste et il était raisonnable de la faire pendant que les hommes éminents du pays étaient réunis pour jeter les bases d'une nouvelle nation en unissant des provinces ayant des intérêts différents, parlant des langues différentes et professant des religions différentes.

On demanda donc que la minorité catholique d'Ontario eût les mêmes droits. Je ne veux pas blâmer, je ne veux pas établir une comparaison injurieuse entre les protestants et les catholiques de cette époque, je relate simplement les faits qui appuient ce que j'ai dit dès le commencement, savoir : que l'état de choses actuel n'est pas dû aux catholiques, sauf en partie, mais bien à l'agitation faite par les protestants pour obtenir protection en faveur de leur minorité dans la province de Québec. Cela fut admis en premier lieu par sir Alexander Galt, ministre des finances, quand il s'y engagea dans son discours prononcé à Sherbrooke. Il fut plus tard interpellé dans la Chambre à ce sujet par l'honorable M. Holton, qui dit :

"Dans un discours prononcé à Sherbrooke, l'honorable ministre des finances a promis que le gouvernement soumettrait une mesure à l'effet d'amender les lois concernant l'éducation dans le Bas-Canada. La Chambre n'ignore pas que cette question intéresse au plus haut degré la population protestante du Bas-Canada, et, bien que je ne désire aucunement soulever des discussions religieuses dans cette Chambre, je dois dire qu'il importe que les intérêts de cette classe soient considérés comme ils le méritent, dans la discussion des grands changements qu'on se propose de faire subir à notre forme de gouvernement. De tous ces changements, celui qui excite le plus l'anxiété de la population protestante du Bas-Canada, est, sans contredit, celui qui a trait au système d'éducation. Le ministre des finances a promis solennellement, au nom de ses collègues, que des amendements à la loi d'éducation du Bas-Canada seraient soumis à la Chambre avant de changer la constitution du pays—amendements qui, après avoir été adoptés, ne seraient plus révoqués et règleraient à jamais la question d'éducation dans le Bas-Canada."

Cette promesse fut tenue. Je peux citer encore ce que l'honorable M. Letellier de Saint-Just a dit, simplement pour faire voir comment cette proposition fut accueillie par des hommes représentant différentes nationalités. Il dit :

"J'ai entendu dire que les protestants du Bas-Canada devaient se trouver satisfaits pour l'avenir, parce que nous avons toujours agi avec libéralité envers eux. Mais ce n'est pas là une garantie pour eux, comme nous ne nous contenterions pas nous-mêmes d'une simple promesse d'agir libéralement, si nous croyions nos intérêts ou nos institutions menacés par une majorité différente de race et de religion ; et, dans tous les cas, ce n'est pas là le moyen d'assurer la paix du pays. En posant ce principe il faudrait dire aux catholiques du Haut-Canada qu'ils doivent être satisfaits du sort qu'on leur fait. Quand on fait une constitution, il faut d'abord régler les questions politiques et religieuses qui divisent les populations pour lesquelles cette constitution est faite, parce que l'on sait que ce sont les différends religieux qui ont causé les plus grands troubles, et les plus grands maux, qui ont agité les peuples dans le passé ".

Il n'y avait pas deux opinions sur ce sujet ; il fallait, dans l'intérêt du pays, régler immédiatement toutes ces questions pour assurer la paix pour l'avenir ".

Les représentants de Québec, ayant accordé à la minorité protestante le droit d'amender la loi qui existait alors de manière à lui donner le contrôle absolu en matières d'éducation dans la province de Québec, M. Bourassa, que je suis heureux de voir plein de santé à son siège aujourd'hui, présenta un amendement à l'effet d'accorder les mêmes privilèges à la minorité catholique d'Ontario. Cependant, cet amendement fut rejeté par une grande majorité. M. D'Arcy McGee prétendit que le bill de 1863, qui avait été adopté, accordait aux catholiques d'Ontario tout ce qu'ils avaient demandé dans leur pétition, et que, pour sa part, il avait accepté ce bill comme étant final, et qu'il ne demanderait pas de remettre la question sur le tapis, à moins que des privilèges nouveaux et spéciaux ne fussent accordés à la minorité protestante de Québec, dans ce cas il serait d'avis de protéger pareillement et au même degré la minorité d'Ontario.

Eh bien ! on prit le vote, et un petit nombre seulement vota en faveur de l'amendement présenté par M. Bourassa, faisant voir que la minorité de Québec était exceptionnellement bien traitée—pas trop bien traitée au point de vue de la population et des catholiques, car, ainsi que je l'ai dit, pas une seule voix ne s'éleva dans la province contre cette proposition.

Maintenant, on a beaucoup cherché à entourer cette question de difficultés pour le moment, mais seulement pour le moment, car, de même qu'à Haldimand, lorsque cette question sera comprise par la population intelligente du pays, la réponse sera la même.

On a dit beaucoup de choses aux fins de faire naître la sympathie pour le peuple du Manitoba ; on a prétendu que l'arrêté était un empiètement sur ses droits provinciaux, que c'est un ordre de la part du parlement fédéral voulant imposer les écoles séparées à une province qui n'en veut pas, et dont on laisse de côté l'autonomie provinciale.

Quant à l'argumentation constitutionnelle, je me contenterai de dire que si cette prétention était fondée vous n'auriez pas ce jugement. Le jugement du Conseil privé ne tend certainement pas à priver la province du Manitoba, ou une autre province, d'un de ses droits. Puis vous entendez dire que nous devrions laisser le Manitoba régler seul cette question. Nous espérons qu'il la règlera. La question est entre ses mains, elle est soumise à la province et nous espérons que la solution nous viendra de là, nous espérons que ce parlement ne sera pas obligé d'aller plus loin et qu'il n'aura pas à remplir un devoir pénible.

Mais pourquoi toute cette sympathie pour la province du Manitoba, plutôt que pour Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse ? Car chacune de ces provinces se trouve exactement dans la même position que le Manitoba, chacune a les mêmes droits et pas plus. Il n'y a aucune raison pour que le Manitoba ait plus de privilèges que ne lui accorde la constitution, ou que n'en possèdent les autres provinces dans le pays.

Pour démontrer l'inconséquence qu'il y a de vouloir accorder au Manitoba une juridiction illimitée en matières d'éducation, examinons un cas analogue. Il peut être convenable de conférer au Manitoba un pouvoir illimité en matières d'éducation, mais ce n'est pas le temps de discuter ce sujet.

La constitution sous laquelle nous vivons a été élaborée, et notre devoir est de vivre sous son opération et de nous y conformer, ou de la modifier, mais pas de l'ignorer, pas de la mépriser, pas de n'en tenir aucun compte.

Mais quant à cette question de juridiction illimitée accordée à chaque province, c'est une question qui n'a pas été appliquée, ce n'est pas le principe qui nous régit, ce n'est pas le principe contenu dans notre constitution ; au contraire, notre constitution contient et applique un principe tout à fait contraire, non seulement Manitoba n'a pas, en vertu de cette constitution, juridiction absolue dans les questions d'éducation. Québec ne l'a pas, Ontario ne l'a pas, non plus que le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse ; ce n'est pas tout. S'il y a une question qui plus que toute autre affecte un corps législatif, c'est la détermination des collèges électoraux en vue des propres élections de ce corps.

Personne ne soutiendra qu'à un point de vue général, une province ne devra pas avoir plein contrôle dans l'arrangement et la redistribution des limites de ses divisions électorales pour les fins de la propre représentation dans sa législature. Il y a cependant un cas où on a jugé à propos de se départir de cette règle. La chose n'a pas été faite grâce à une conspiration de la hiérarchie catholique, ni par une influence indue exercée de Rome, ni à la demande des électeurs catholiques, mais comme un acte de générosité de la part des catholiques de la grande province de Québec.

Quand dans l'ancien Canada-Uni, l'on demanda que les droits de la minorité protestante de Québec fussent garantis, on verra que cette demande n'a pas seulement porté sur la question de l'éducation, mais aussi sur une question de représentation. Et sir John Rose déclara alors que bien que, jugeant par l'exigence du passé, il eût l'intime conviction que la minorité serait toujours garantie par la majorité, il existait cependant un sentiment de malaise dans la population, parce qu'il serait au pouvoir de la législature provinciale, après l'établissement de la confédération, de modifier la carte électorale, de façon à ce que pas un représentant anglais protestant ne pût se faire élire dans cette province. La connaissance de ce fait avait causé dans la province un sentiment de malaise et l'on crût qu'une garantie devait être donnée. Tous les députés de la province de Québec se rangèrent à cet avis : "Oui, nous voulons bien accepter tout arrangement qui sera de nature à parfaitement garantir nos concitoyens, afin de faire disparaître tout sentiment de malaise ".

Avant que cela fût fait, il n'y avait dans les arrangements rien de nature à garantir aux Anglais la continuation des droits dont ils jouissaient si ce n'est, comme le disait sir John Rose, le droit de désaveu.

Mais M. Holton fit remarquer que c'était une garantie peu efficace et peu sûre. Si la législature provinciale adoptait une loi à l'effet de modifier la carte électorale en vue de priver la minorité protestante de sa représentation, il se pouvait que la loi ne fût pas désavouée. M. Holton demanda à sir G. E. Cartier, qui était alors procureur général pour la province de l'Est, s'il conseillerait le désaveu dans ce cas. Sir George répondit : "Assurément ; je désavouerais toute loi qui serait pour la minorité protestante une cause d'injustice."

Cependant, l'on crut qu'il n'y avait pas là une garantie suffisamment définie, parce qu'il se pouvait que le droit de désaveu ne fut pas exercé, parce qu'il se pouvait qu'on ne jugeât pas utile de l'exercer. L'on accorda une garantie plus parfaite au moyen de l'arrangement des collèges électoraux sous l'opération de l'article 80 de l'Acte de la Confédération, article sur lequel 12 de ces collèges furent mis de côté, et jusqu'aujourd'hui ces collèges électoraux ont existé avec leurs délimitations primitives, et la délimitation d'aucun de ces collèges ne peut être modifiée si sept de leurs représentants s'y opposent dans la législature.

En présence de tout ce qui affecte les anciennes provinces, comment mon honorable ami de Simcoe-nord (M. McCarthy) a-t-il pu réclamer dans Haldimand, ou ailleurs dans le pays, ou dans cette Chambre,—et je suis heureux de dire que son appel dans cette Chambre est beaucoup plus modéré et conçu dans un meilleur esprit que son appel dans Haldimand—des privilèges, des droits et des pouvoirs exceptionnels pour la province du Manitoba ?

J'espère que ces remarques seront prises dans l'esprit dans lequel elles sont faites. Et je dois d'abord protester contre toute tentative, soit dans cette Chambre, soit hors de cette Chambre, en vue de créer une perturbation dans le pays en criant qu'on est en train d'essayer d'imposer des écoles catholiques à une majorité protestante aussi considérable que celle du Manitoba. Je dis que cette législation exceptionnelle fait partie de notre constitution ; je dis que si les catholiques jouissent de certains droits, ils en jouissent aux mêmes titres que les autres sujets ; je dis que les protestants ont leurs droits spécialement garantis par la constitution. Dans certaine partie du pays, je dis que les protestants sont plus responsables que les catholiques de cette législation exceptionnelle : je dis que si une première exception n'avait pas été faite dans la province de Québec, il n'y aurait eu aucune garantie du même genre dans les autres provinces.

Je vous demande donc d'agir avec justice, comme je sais que la population du pays est disposée à le faire, en dépit des efforts faits en vue de l'égarer et de dénaturer la question par des hommes qui prennent plutôt plaisir à causer des luttes qu'à travailler pour la paix et la prospérité de leur pays ; par des hommes qui ne représentent rien quand le pays est tranquille et qui n'ont d'espoir de réussir que dans l'agitation et le tourbillon des animosités de races ; par des hommes qui provoquent la discorde et qui emploient toute leur activité à la semer pour un mauvais motif. Et il en est parmi ces hommes qui, dans l'opinion d'un grand nombre, étaient capables de plus grandes choses.

Il y a beaucoup de choses, M. l'Orateur, qui nous font nous enorgueillir des grands actes accomplis par notre ancien chef sir John McDonald. Ces choses sont restées comme autant de monuments à sa mémoire dont ses concitoyens s'enorgueillissent. Mais il est certaines choses qu'il n'a pas pu faire. Il avait entrepris de faire un homme d'Etat utile de l'honorable député de Simcoe-nord [M. McCarthy]. Il y mit son influence, son prestige, il fit tout ce qu'il pût pour l'avancement et le bien de son jeune ami d'alors d'alors, mais ça été en pure perte.

L'honorable député a trompé les espérances du grand homme d'Etat et il trompera, s'il ne l'a déjà fait, les espérances de ses amis dans le pays qui voudraient le voir devenir un homme public utile.

Après ces remarques sur l'esprit dans lequel nous devons étudier cette question, après avoir vu que ce n'est pas une question que nous pouvons étudier dans un esprit étroit, je dis qu'il est du devoir de tout député dans cette chambre d'apporter dans son étude, de la gravité, de la sincérité, de la franchise, comme de bons et patriotiques canadiens. Je dis qu'il est du devoir de tout membre de cette Chambre de se rappeler que la question devra avoir une influence considérable sur l'avenir du pays, qu'elle est compromettante et difficile à traiter, mais que le tort possible sera diminué suivant l'esprit du débat et la manière dont elle sera résolue, si jamais cette Chambre en est saisie. Je dis donc qu'il est du devoir de tout canadien de bien savoir d'abord ce que comporte la constitution, ce que nous sommes tenus de faire en vertu de cette constitution.

Il est du devoir de tout canadien dans cette Chambre, pour le bien du pays, d'établir le principe large, que, quelle que soit la religion d'un homme, qu'il soit catholique, presbytérien ou protestant.

Plusieurs VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Expliquez-vous.

M. COSTIGAN : Je vois dans ce fait la confirmation de ce que j'ai dit en commençant, car il est démontré qu'après avoir parlé près d'une demi-heure sur la question, je n'ai rien dit d'assez blessant pour empêcher la Chambre de partir d'un joyeux éclat de rire à l'occasion d'un mot irlandais lâché par moi sans réflexion. Je dis que nous devons étudier cette question dans un esprit large, afin de bien ancrer chez tout citoyen de ce pays la confiance que la constitution est assez forte pour le protéger dans l'exercice de tous les droits qui lui sont garantis par elle, et qu'il ne peut pas y avoir deux opinions là-dessus dans ce parlement et parmi les hommes qui représentent ici les deux partis politiques du pays. Il faut que la constitution soit respectée, il faut que tous les droits garantis par elle soient maintenus, afin que tout citoyen de ce pays comprenne qu'il a dans la constitution une sauvegarde, qu'il n'est pas au pouvoir de la démagogie de détruire.

LA MODE DU JOUR

Voici l'été, son arrivée hâtive a pour résultat de presser la sortie des étoffes légères, des chapeaux de paille et costumes de chaleur.

Les indiennes imprimées sont très à la mode. Il y a des séries d'importation européenne, qui sont d'un goût parfait.

Les indiennes et satinettes constituent de charmantes toilettes de campagne et de places d'eau. Elles ont seulement le défaut de ne pas supporter le nettoyage ni le lavage plus de une ou deux fois.

Les chalis ou mousselines de laine seront toujours les étoffes préférées par les personnes sachant ce que c'est que la mode et sachant s'y soumettre sans en être les esclaves.

Rien de plus joli que les effets obtenus par l'impression sur ces tissus légers de laine.

Nous ne saurions donc trop engager jeunes filles et jeunes femmes à choisir ces tissus ou tout au moins des crépons.

Dans notre hebdomadaire de jeudi prochain nous donnerons un joli groupe représentant une scène de campagne.

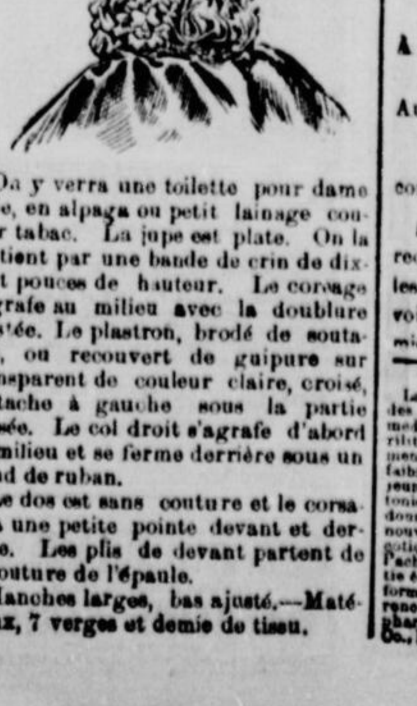

On y verra une toilette pour dame âgée, en alpaga ou petit lainage couleur tabac. La jupe est plate. On la soutient par une bande de crin de dix-huit pouces de hauteur. Le corsage s'agrafe au milieu avec la doublure ajustée. Le plastron, brodé de soutache, ou recouvert de guipure sur transparent de couleur claire, croisé, s'attache à gauche sous la partie plissée. Le col droit s'agrafe d'abord au milieu et se ferme derrière sous un nœud de ruban.

Le dos est sans couture et le corsage a une petite pointe devant et derrière. Les plis de devant partent de la couture de l'épaule.

Manches larges, bas ajusté.—Matériaux, 7 verges et demie de tissu.

Costume de petit garçon. Il se fait en cheviotte grise. Le pantalon ne va que jusqu'au genou, où il est garni de boutons. La blouse, de forme ordinaire, est vague, et retenue à la taille par une ceinture de cuir. On la garnit d'un large col matelot, laissant voir devant la chemise qui a un col rabattu.

Costume en tissu crêpelé pour jeune fille.—Blouse bouffant tout autour de la taille, s'agrafe au dos. Les manches seules sont du même tissu que la jupe. La blouse est en mousseline chiffon gaufrée.

—Toilette de visite, pour jeune femme.—Elle se confectionne en crêpe de laine rouge vénitien. La jupe, très ample, a dans le bas deux cercles de rubans métal. Le corsage a les côtés du devant doublés. Ceux du dessous, s'agrafant au milieu, sont couverts en partie par une chemisette, bouffant à mi-hauteur de la poitrine et dans le bas, pour retomber sur la ceinture. Les côtés du devant de dessus sont pris dans la couture du dessous du bras, en même temps que les autres. Ils forment revers faisant col arrondi. Ce col est rapporté et recouvert de velours noir. Le col descend très bas derrière et encadre l'empiècement brodé. Devant, deux choux de velours ou deux roses séparent cet empiècement du double bouffant. Le dos n'a pas de couture. Il fait quelques plis à la taille. La basque, plissée, taillée en rond, est cousue à la ceinture, qui se ferme devant sous un chou. Cette basque peut se supprimer.

Manches drapées, bien soutenues ; avec bas ajusté, garni d'un revers de velours.

Matériaux 7 verges et demie de crêpe, une verge et quart de velours.

Mardi et mercredi, il y avait grande exposition de chapeaux chez MM. Caverhill et Kissock. Décidément les grands chapeaux ont conquis le haut du pavé. Bords larges et calotte haute. Mais, ne vous y trompez pas, mesdames, le grand chapeau est tout ce qu'il y a de plus joli, très certainement ; mais, c'est tout ce qu'il y a de plus difficile à porter. Aussi, encore une fois, ne soyez pas l'esclave de ce chapeau si vous reconnaissez ou si l'on vous dit qu'il ne vous convient pas.

Nous avons remarqué un grand chapeau de ce genre, véritable parasol, en paille noire, calotte très haute, garniture plumes noires d'autruche. Petit bouquet de verveines sur la bande, près des cheveux.

Voici encore un joli chapeau de fillette, (15 ans) forme large paille d'Italie blanche, rubans crème, deux ailes Mercure plumes blanches.

Notons encore un chapeau d'enfant, (5 à 8 ans), très large, paille blanche, plumes blanches. Touffe de roses au ras des cheveux, sur le plat relevé en avant en demi auréole.

Nous sommes heureux de donner ici deux jolies vignettes représentant les chapeaux les mieux réussis de cette belle exposition.

4 PREMIERS PRIX
—A—
L'Exposition Provinciale de Québec
POUR
Imprimerie et Reliure
DE
Eusèbe Senécal & Fils
20 RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL.

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, tels que

Affiches pour Sociétés d'Agriculture
EXPOSITIONS, etc.

Livres,
Journaux,
Revues périodiques,
Pamphlets,
Musique.

Prospectus,
Circulaires,
Blancs d'Assurances,
Petites affiches.

Blancs de Banque,
Blancs de Cour,
Blancs de Reçus,
Factums,
Placards, etc.

Billets de chargement,
Catalogues d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres funéraires.

RELIURE

Livres Blancs pour le commerce et les banques, reliure de luxe, faits à ordre, Réglage, Numérotage, Perforage, etc.

Le tout exécuté avec élégance et promptitude

À DES PRIX TRÈS RÉDUITS

Aussi : Un assortiment considérable
D'ETIQUETTES
communes et de goût pour bouteilles.

Les commandes de la campagne recevront une attention immédiate, et les ouvrages seront expédiés par les voies les plus sûres et les plus économiques.

La vigueur corporelle rétablie par l'usage des remèdes vivifiants du Dr Caton, remèdes qui guérissent promptement la virilité perdue, la perte de la mémoire, l'abattement prématuré, la débilité générale et toutes les faiblesses du corps et de l'esprit, fréquentes chez la jeunesse et les personnes d'un âge plus avancé. Un tonique pour les nerfs et un rénovateur du sang donnant à tous les organes vitaux une vigueur nouvelle chez l'homme jeune ou vieux. Rien de narcotique, rien de nuisible. Aucune déception pour l'acheteur. Prix: $1., 6 boîtes pour $5 avec garantie écrite de guérir, ou l'argent sera rendu. Informations contenues avec témoignages et références, gratuites et confidentielles. Vendu par les pharmaciens ou directement par la Caton Med., Co., Boston, Mass. 186-1an

Prenez la Meilleure.

Faites usage de la **Salsepareille d'AYER,** et point d'autre, comme Médecine de Printemps et dépuratif du sang, pendant les mois de

Mars, Avril, Mai.

La Salsepareille **d'AYER** réussit mieux qu'aucune autre préparation pour donner au mécanisme de la vie toutes les conditions de Santé et de Force. Elle soulage **Cette Sensation de Lassitude,** donne du ton et de la vigueur à chaque tissu et à chaque muscle du corps, **facilite la digestion, aiguise l'appétit, fortifie le systéme, et rend le faible, fort.** Le succès de la Salsepareille **d'AYER,** pendant les 50 dernières années, est dû à ce fait, que l'on peut toujours avoir confiance dans ses pouvoirs curatifs. Elle purifie, vivifie et enrichit le sang; elle guérit les Scrofules et les maladies Scrofuleuses, l'Eczéma, le Catarrhe Chronique, le Rhumatisme, la Débilité Générale, la Dyspepsie ou Indigestion, et toutes les maladies de l'Estomac, de Foie, des Reins et des Intestins. La Salsepareille **d'AYER** non seulement restaure, mais maintient d'une manière permanente la santé. L'emploi de cette médecine rend les aliments nourrissants, le sommeil rafraîchissant et la vie pleine de jouissances. Elle donne une nouvelle santé et de nouvelles forces, aux vieillards et aux infirmes, et vivifie et fortifie entièrement le système quand il est devenu *énervé* ou affaibli par la maladie ou l'excès de travail. Ses propriétes curatives lui ont fait décerner le titre de la Meilleure, la Médecine Supérieure. Prenez la Salsepareille **d'AYER,** *celle* **d'AYER** seulement, et prenez-la **MAINTENANT. Elle En a Guéri d'Autres, et Elle Vous Guérira.**

POUR LES NOUVELLES
LOCALES
—ET—
Telegraphiques
LES NOUVELLES
GENERALES
LES NOUVELLES
De la Province
Et Etrangeres
LES NOUVELLES
Politiques,
Sociales
Et Religieuses
LES NOUVELLES
FINANCIERES

LA MINERVE
est toujours en avant
Le plus ancien journal
français de la puissance.
ETABLI EN 1826

LA MINERVE
maintient sa position de
journal dirigeant par son
caractère et son influence

Organe reconnu des
Canadiens-Français
LES DERNIERES
DEPECHES
TELEGRAPHIQUES
LES RAPPORTS
AUTORISES
DU MARCHE
REVUES
FINANCIERES
DANS
La MINERVE

N'ACHETEZ QUE LE MEILLEUR PAPIER POUR VOS LIVRES DE COMPTES, REGISTRES, ETC
"SUPERFINE LINEN RECORD."
"CANADIAN LINEN LEDGER."
Garantis pure toile
"STANDARD & EARNSCLIFFE."
Pour entêtes de lettres, têtes de comptes, chèques, etc., demandez les papiers de LA CIE DE PAPIER ROLLAND à votre imprimeur ou à votre libraire.

PATENTES

Brevets d'Invention, Marques de Commerce, Caveats, etc. préparés avec le plus grand soin. Examen préliminaire gratis. Demandez le "Guide des Inventeurs." MARION & LABERGE, Ingénieurs Civils, N° 185 rue St-Jacques, Montréal.

AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels du Canada. Le fait qu'on y reçoit la MINERVE dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en général.

Acton Vale, Hôtel Kieneilen.
Arthabaska ville, Hôtel Albion.

Bellerive, Qué. Hôtel Windsor, J. B. St-Onge, propriétaire.

Hôtel Raymond, Eugène Raymond, propriétaire. Beauporé, Qué.
Berthier en Haut, Hôtel du Canada.
Bécancour, Hôtel Roy.
Beauharnois, Hôtel de Beauharnois.
Boucherville, Hôtel Labelle
Bouchette, Co. Ottawa, Hôtel Bouchette, propriétaire, Xavier Lortie.

Gentilly, Qué., Hôtel tenu par T. Chaine.
Granby, Qué., Hôtel Windsor, S. Pagé, propriétaire.

Hôtel T. T. Moisan, Napierville, Qué.
Hôtel Caron, tenu par Alfred Caron, St-Philippe de Néri, Co. Kamouraska, Qué.

Joliette, Hôtel Joliette, A. Riopel, prop.
Joliette, Hôtel Rivard.

La Baie, Hôtel Vigneau.
Laprairie, Hôtel Laprairie.
do Hôtel Montréal.
do Maison Robert
Longue-Pointe, Hôtel Pepin.
Matane, Hôtel Grant.
Montréal, St-Lawrence Hall, 135 rue St-Jacques.
do Hôtel Riendeau, 60 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent.
do Restaurant Palais de Cristal, 1600 rue Notre-Dame, J. B. Bureau.
do Hôtel Lanson, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, Quartier St-Jean-Baptiste.
do T. Lanctot, Restaurant Commercial, 1612 rue Notre-Dame.
do Restaurant Figaro, 1579 Notre-Dame, prop. A. H. Goulet.
do Restaurant E. S. Lalanne, 109 rue Lamontagne.
do Hôtel Lalonde, 59 Place Chaboillez.
do Restaurant A. Bourgault, 462 rue Centre
do Restaurant A. Rodrigue, coin des rues Notre-Dame et Lusignan.
do Club St-James, 831 rue Dorchester.
do Grand Pacifique Hôtel, 142 Notre-Dame, Joseph Bernier.
do The Saddlerock Palace, propriétaires : Alex. Courville & Cie, 1566 Notre-Dame.
do "Silver Dollar Restaurant" $350 00 sur les dalles, Joseph Larivière, propriétaire, 1554 et 1556 rue Notre-Dame.
do Restaurant Commercial, Joseph Gravel, 476 St-Jacques
Ottawa, N. Larue Restaurant, 260 Wellington.
do do Hudon.
do Russell House.
do vis-à-vis la gare du Pacifique, M. Z. Lagacé.

Portneuf, Hôtel Fournier.

Québec, Mountain Hill House.
Rivière Désert, Co. Ottawa, Hôtel Canadien, propriétaire, Aristide Meunier.
Roberval, Lac Saint-Jean, Q. Hôtel Boivin.

Saint-Alexis de Montcalm, Hôtel Duval.
Sainte-Anne de Beaupré, Hôtel Regina, Naz Simard, prop.
do Hôtel St-Louis, L. A. Lapointe, prop.
Saint-Antoine, Richelieu, Hôtel Giard.
Ste-Cunégonde, Hôtel Tivoli, 3119 Notre-Dame.
Ste Cunégonde, Daves Saloon, D. Barsalou, prop., 3015 rue Notre-Dame
Hôtel Ménard, prop. J. E. Ménard, coin des rues Napoléon et Duvernay.
Saint-Hubert, Chambly, Hôtel Chambly.
Saint-Hyacinthe, Hôtel Yamaska.
do Hôtel du Canada.

Saint-Jovite, Hôtel Plouffe.
Sainte-Julienne, Hôtel Prevost.
Saint-Laurent, Hôtel Crevier.
Sainte-Scholastique, Hôtel Poirier.
Saint-Tite, comté de Champlain, Hôtel Marchand.

Terrebonne, Hôtel Bernardin.

Varennes, Hôtel Brodeur.
Victoriaville, Hôtel Tourigny.
Valleyfield, Queen's Hotel.

FEUILLETON

Le café du Docteur

Connaissez-vous le docteur Morel ? Non ? tant pis ! car c'est bien le meilleur homme du monde ; un peu distrait, un peu brusque, mais, au fond, bon et compatissant comme pas un. Avec cela, plus prodigue en sages conseils qu'en drogues compliquées ; ce n'est pas à lui que Molière eût reproché d'empoisonner ses clients !..

Tous ses malades l'adorent : le connaître c'est l'aimer ; il sait si bien écouter leurs doléances et calmer leurs craintes ! Les petits enfants se réjouissent en apercevant la silhouette du bon docteur, qui a toujours pour eux une petite friandise au fond de ses grandes poches, une hâtive caresse ou un mot plaisant. Correctement vêtu de noir, la rosette rouge de la Légion d'honneur, étoilant sa boutonnière, coiffé d'un de ces chapeaux de médecin, dont les larges bords ont le secret de n'être jamais ridicules, il fait plaisir à voir, à quiconque sait découvrir ce qu'il y a de bienveillance dans cette figure un peu rude ; elle est partout cette bonté : dans les rides déjà profondes qu'accuse le sourire, dans les favoris épais et blancs, solidement plantés, et si bien taillés ! des favoris de docteur. Ses yeux ? gris? oui, je crois, d'aucuns prétendent qu'ils sont verts ou bruns ; mais tous sont d'accord pour trouver à ces yeux, quelle que soit leur nuance une expression franche et sympathique, qui gagne tout de suite le cœur.

Maintenant que vous connaissez le docteur, il me faut vous confier son côté faible, le bonheur de sa vie, sa joie de chaque jour... c'est... eh bien, c'est sa tasse à café. Que voulez-vous ! Il n'a jamais aimé qu'elle ; elle lui tient lieu d'épouse, de fille, d'amie, de tout enfin !

Lorsque, après son repas, on le voit, les yeux demi-clos, tenant tout près de ses lèvres la tasse pleine du délicieux breuvage, je gage qu'il lui conte ses peines, ses fatigues, ses espérances.

Elle est si gentille, d'ailleurs ! proprette et transparente, en délicate porcelaine blanche semée de minuscules fleurs roses. Posée sur le dressoir de bois noirci, parmi les soupières ventrues, les assiettes à chiffre d'or, les verres de cristal de toute dimension, elle semble humble, effacée ; pourtant, avec quels soins la vieille Jeannette la nettoie et la pose chaque matin ! Elle sait que tout le reste n'est pour son maître que *de la vaisselle* ; mais sa tasse à café ! c'est la petite fée qui le dédommage des fatigues d'une longue journée.

Si vous voulez en juger, regardez-le ; il rentre. Il vient d'entendre les doléances d'une vieille malade passablement ennuyeuse ; il a encore une foule de visites pressées à faire, et il ne sait où en prendre le temps. Aussi se dépêchera-t il de déjeuner, il y est habitué, d'ailleurs, et, depuis longtemps, il n'a pu prendre paisiblement ses repas.

—Avez vous quelque chose de prêt, Jeannette ? vite ! N'importe quoi ! Je n'ai pas une minute !

—N'importe quoi ! murmure la vieille bonne. Voyez-vous cela ! pour soigner les autres, il tomberait malade lui-même !

Le docteur avale à la hâte, et encore brûlant, les mets que lui sert la fidèle servante.

—Comment trouvez vous cette sole aux champignons, que vous venez de manger ? demande familièrement celle-ci.

—Est-ce de la sole, ma bonne ? je ne m'en suis pas aperçu... mais cela m'a semblé fort bon, ajoute t-il aussitôt.

Il est si peu gourmand, le docteur Morel !

Mais voici son café que Jeannette apporte, comme c'est la seule chose qu'il apprécie et prenne le temps de savourer, elle y met tous ses soins.

—Un moment, s'il vous plaît ! Les malades attendront quelques minutes de plus...

On ne saurait, sans cruauté, enlever au docteur la joie de déguster paisiblement son moka.

Allongeant ses grands doigts osseux, secs comme des pinces de homard, il saisit deux morceaux de sucre et s'accorde la volupté de les laisser tomber un à un, avec un petit clapotement dans le liquide fumant et parfumé. Puis, prenant délicatement l'anse frêle de la chère tasse, il allonge les lèvres, aspire une gorgée, ferme les yeux avec béatitude...

Tout à coup, en pleine extase, un bruit de voix insolite le fait tressaillir.

—Je vous dis, crie la bonne, que Monsieur prend son café, et qu'on ne le dérange jamais à ce moment-là.

—De grâce ! supplie une voix jeune, tout éplorée, mon enfant se meurt, oh! laissez-moi parler au docteur !

Ce dernier n'en entend pas davantage. Il jette un regard d'indicible regret sur sa tasse, pleine encore aux trois quarts, et, stoïque, sans retourner la tête, il saisit son vaste chapeau, ouvre vivement la porte : "Je vous suis Madame," dit-il à l'étrangère.

Certes, jamais sacrifice plus grand fut accompli avec plus de résignation !

La jeune femme qui se tient devant lui, suppliante, est pauvrement vêtue, sur sa figure pâle et anxieuse se peint soudain une vive reconnaissance.

—Venez, venez, répète-t elle.

—Je crois bien, murmure Jeannette, en les regardant s'éloigner, que voilà une visite qui ne lui rapportera guère!

Jeannette ne se tromperait pas, si la joie secrète que procure une bonne action ne payait pas au centuple tous les dévouements.

Le soir de ce même jour, le docteur Morel, assis devant sa tasse de café, revoit le berceau où se débattait un pauvre enfant sous l'horrible étreinte du croup, les larmes de la malheureuse mère, ses supplications passionnées.

Mais le docteur est habile autant que bon : l'opération a réussi ; l'enfant vivra.

La tasse à café du docteur semble partager sa joie : jamais elle n'a eu d'aussi coquets *glouglous*, d'aussi séduisants parfums.

Henriette BEZANCON.

A voir ce qui se passe, on dirait que plus le progrès marche, moins la civilisation avance.

Quand on s'est donné beaucoup de mal pour économiser quatre sous, on se dépêche d'en dépenser cinq.

La femme vit d'illusions, le malheureux vit d'espérance, et l'ivrogne vit de son verre.

L'émissaire d'un usurier vient de rendre compte de sa mission.

—Alors, cet insolent vous a déclaré qu'il ne me paierait plus d'intérêt ?

—Il ne me l'a pas déclaré formellement, mais il l'a laissé entendre.

—Comment cela ?

—Il m'a jeté en bas de l'escalier.